

Paris, le 09 NOV. 2021

Qu Monsieur le Président,

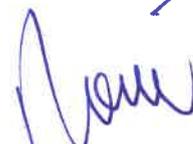
Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, le **neuvième envoi** qui couvre la période comprise entre le **18 octobre et le 31 octobre 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

et de mes sentiments très amicaux



Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport au Parlement

Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés

Point n° 9 – du 18 au 31 octobre 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi ».

Le présent document établit un **neuvième point d'étape** (du 18 au 31 octobre 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

1 - Approche proposée

Le passe sanitaire doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, puis depuis le 9 août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, de mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité. Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération. Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

Une annexe présente une comparaison des données de paiements par carte bancaire avec les indices de production dans les services de l'Insee, en prenant pour exemple le secteur des restaurants, pour donner une idée des biais existants dans les données de paiements par carte bancaire.

Fréquence de mise à jour : La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne sont disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement¹.

2 - Suivi hebdomadaire des paiements par carte bancaire CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 septembre
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est supérieur à 12 ans et 2 mois
Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques.	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m ² (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi	

¹ À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

			qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

Note de conjoncture de l'Insee et comptes nationaux trimestriels

Dans son [point de conjoncture publié le 7 septembre](#), l'Insee soulignait que « le commerce, l'hébergement-restauration et les services de transport, l'activité pourrait avoir été affectée en août par l'instauration du passe sanitaire, mais de façon ponctuelle et modérée. ». Plusieurs indicateurs étaient mobilisés par l'Insee : les données de carte bancaire, les requêtes sur Google, ainsi que le climat des affaires dans les services.

Dans sa [note de conjoncture publiée le 6 octobre](#), l'Insee mentionnait peu l'impact du passe sanitaire, ce qui peut en creux laisser supposer qu'il n'est pas déterminant pour l'analyse de l'activité économique en France. Il remarquait néanmoins qu'en août « les dépenses des résidents en restauration, spécifiquement, apparaissent moins dynamiques que l'ensemble des dépenses touristiques, en lien probable avec l'instauration du passe sanitaire ». L'Insee s'appuyait essentiellement sur les données de carte bancaire. Sur cette base, l'Insee prévoyait des reculs en août de l'activité et de la consommation en « Hébergement et restauration », et dans une moindre mesure en « Autres activités de services » (qui inclut une grande partie des activités de loisirs, arts et spectacles). Cependant, pour ces deux branches, l'Insee prévoyait un redressement en septembre et au 4^e trimestre. L'impact sur les branches du commerce et des transports ne serait pas clairement discernable en août.

Estimations puis prévisions Insee du 6 octobre - écarts au quatrième trimestre 2019, en %

Activité	Jun	Juillet	Août	Septembre	4 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	-1	-2	-2	-1
Transports et entreposage	-12	-8	-7	-8	-8
Hébergement et restauration	-25	-16	-27	-17	-9
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-14	-10	-13	-12	-8
Consommation des ménages	Jun	Juillet	Août	Septembre	4 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3	-5	1	1	1
Transports et entreposage	-35	-22	-16	-16	-10
Hébergement et restauration	-16	-11	-20	-17	-10
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-11	-9	-10	-9	-4

La [première estimation](#) des **comptes nationaux pour le troisième trimestre 2021**, publiée par l'Insee le 29 octobre, fait état **d'une forte croissance de la consommation des ménages, de +5,0 %** après +1,3 % au deuxième trimestre. Cette forte hausse est **portée par la consommation en services, notamment ceux liés au tourisme** : ainsi, la reprise des dépenses en hébergement-restauration est très dynamique à +58,9 % (après +44,9 %) ; la consommation en « autres services aux ménages » (qui comprend entre autres les activités touristiques comme les musées ou parcs d'attraction) bondit à +20,7 % (après +4,5 %) et la consommation en transports accélère à +42,8 % (après +10,6 %). La consommation en biens fabriqués rebondit fortement à +6,3 % après une nette contraction de -4,6 % au trimestre précédent.

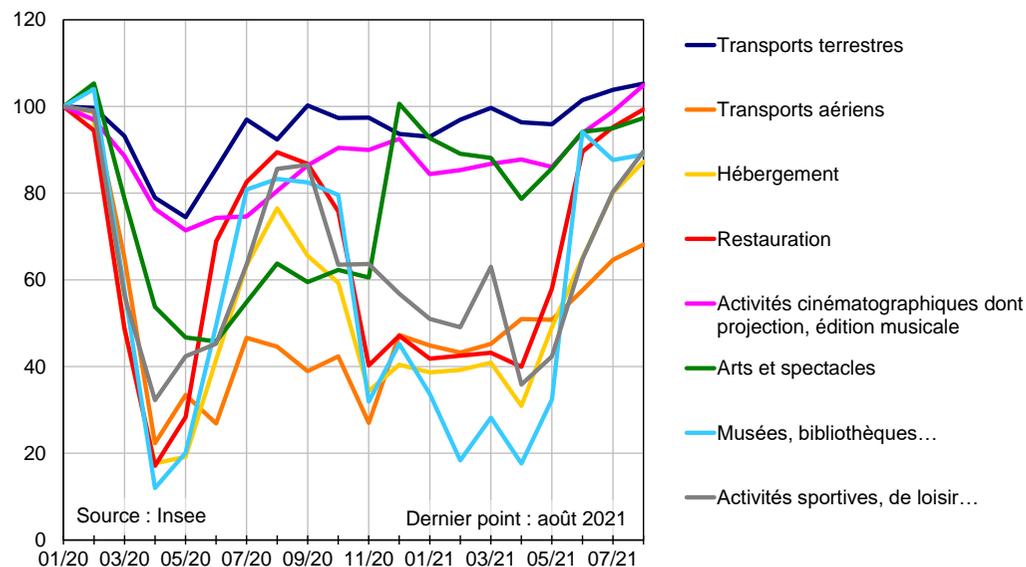
Comptes nationaux trimestriels 2021 - écarts au quatrième trimestre 2019

Activité	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-2%	-3%	-2%
Transports et entreposage	-21%	-17%	-9%
Hébergement et restauration	-58%	-45%	-21%
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-28%	-22%	-6%
Consommation des ménages	1^{er} trimestre	2^e trimestre	3^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3%	-4%	-5%
Transports et entreposage	-51%	-46%	-23%
Hébergement et restauration	-58%	-40%	-4%
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-25%	-22%	-6%

Les chiffres mensuels de [production de services](#) de l'Insee, qui exploite les données de TVA, **montraient en effet une nette hausse en août** (+2,1 % après +1,0 % en juillet, données publiées le 29 octobre) - cf. annexe pour une comparaison détaillée avec ces données, pour le secteur des restaurants). L'activité dans les services est supérieure au niveau de janvier 2020, comme c'était déjà le cas en juillet. Contrairement à ce que les données CB pouvaient laisser supposer, le rebond s'est poursuivi dans l'hébergement, la restauration, les « Activités créatives, artistiques et de spectacle » (division 90 de la nomenclature NAF ; « arts et spectacles », dans le graphique *infra*), dans les « Activités sportives, récréatives et de loisirs », et dans le transport aérien ; en revanche, les « Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles » sont quasiment stables en août, après une baisse en juillet. Parmi les branches d'activité présentées ci-dessous, seuls les transports aériens, quoiqu'en hausse, conservent une production très inférieure à l'avant-crise.

Ainsi, l'activité a augmenté dans l'ensemble des secteurs soumis au passe sanitaire en août. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas eu d'impact du passe sanitaire, mais il a en tout état de cause été moindre, au niveau de ces secteurs, que le mouvement général de reprise de l'activité.

Indices de production dans certaines divisions des services (base 100 janvier 2020)



Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire depuis le 21 juillet

Les dépenses par carte bancaire ont baissé en fin juillet, dans les types d'établissements qui ont mis en place le passe sanitaire le 21 juillet. Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante, soit du 26 juillet au 1^{er} août.

Dans le détail, les dépenses par carte bancaire en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par carte bancaire (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1^{er} août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est, dans la plupart des secteurs, supérieur à celui d'avant-crise à la même période.

Pour les clubs et activités sportives, les dépenses fluctuent autour d'un niveau bien au-dessus de celui d'avant-crise. Elles semblent suivre un cycle mensuel, avec une baisse des dépenses en fin de mois et un rebond en début de mois suivant (dans les données en écart à la même période de 2019) ; la baisse observée fin juillet après l'instauration du passe sanitaire est équivalente à celles observées fin août et fin septembre, permettant de relativiser d'autant plus l'impact du passe sanitaire. La semaine du 18 au 24 octobre, les dépenses poursuivent leur progression entamée deux semaines plus tôt, s'établissant à +57 % de leur niveau de 2019 à la même période (+7 pt par rapport à la semaine précédente). C'est le niveau le plus élevé atteint depuis plus de quatre mois.

La saisonnalité mensuelle est moins visible pour les dépenses dans les **aquariums/zoos/parcs d'attraction**, qui évoluent en dents de scie depuis plus d'un mois, fluctuant autour de leur niveau pré-passe sanitaire. La semaine du 11 au 17 octobre, elles bondissent fortement, atteignant +43 % de leur niveau de 2019 à la même période pour redescendre à -35 % la semaine du 18 au 24 octobre. Cette forte baisse s'explique par un effet de base ; bien que les dépenses aient mécaniquement baissé d'une semaine sur l'autre suite à l'effet rebond de la semaine précédente, cette forte baisse par rapport au niveau de 2019 s'explique principalement par une forte hausse des dépenses à la même période en 2019. Globalement, **les dépenses dans ces deux secteurs restent bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019.**

Après avoir légèrement baissé fin juillet, **les dépenses dans les théâtres et concerts progressent irrégulièrement depuis début août.** La semaine du 18 au 24 octobre elles se stabilisent pour une troisième semaine consécutive au-dessus de leur niveau de 2019 à la même période. Si elles semblent avoir fortement rebondi par rapport à leur niveau en 2019 à la même période (à +52 %) c'est à cause d'un effet de base ; alors que les dépenses sont globalement stables d'une semaine sur l'autre en 2021, elles chutaient fortement en 2019 à la même période.

Pour le **cinéma**, les dépenses par carte bancaire avaient baissé avant l'instauration du passe sanitaire et avaient poursuivi leur baisse après l'instauration du passe, atteignant la semaine du 9 au 15 août un point bas à -49 % par rapport à la même période en 2019, pour ensuite rebondir nettement. **Depuis fin août, elles connaissent une évolution heurtée** autour de leur niveau aux mêmes périodes en 2019, ce qui pourrait en partie refléter le calendrier de sortie des films. **Depuis trois semaines, elles sont globalement stables d'une semaine sur l'autre bien qu'elles baissent par rapport à la même période en 2019.** Là encore, il existe un fort effet de base ; en 2019 à la même période, les dépenses par carte bancaire avaient quasiment doublé dans le cinéma. **La semaine du 18 au 24 octobre, elles se situent ainsi à -32 % de leur niveau de 2019** à la même période.

Le **rebond des dépenses** dans ces secteurs suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions. Cette adaptation se voit à la fois dans la progression de la vaccination, et dans le nombre de tests réalisés.

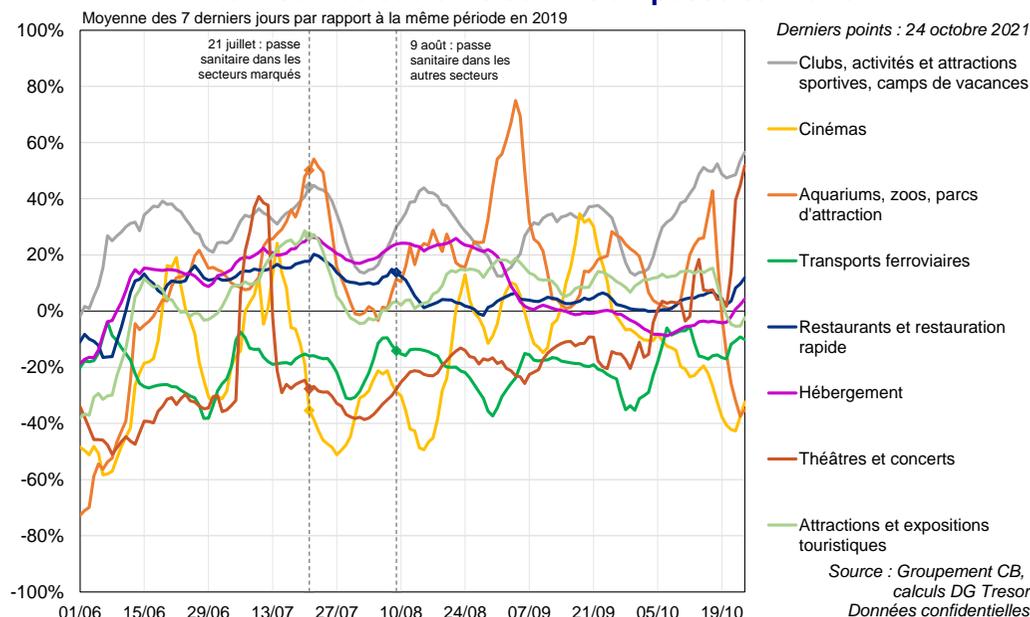
Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

Dans les **transports** de voyageurs, en particulier les transports ferroviaires, on observe une baisse environ une semaine après l'entrée en vigueur du passe (du 16 au 22 août), baisse qui s'est poursuivie la dernière semaine d'août, avant un rebond la semaine du 30 août au 5 septembre ; les dépenses sont relativement stables depuis. Les dépenses dont font état les données CB dans le transport aérien sont en cours de révision par le

groupement CB sur le début de l'année, y compris sur la période de mise en place du passe sanitaire, et ont donc été retirées de ce graphique (cf. note explicative du tableau *infra*).

Pour la **restauration**², concernée par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août, on observe une **baisse des dépenses la semaine du 9 au 15 août** suite à l'instauration du passe, **puis une relative stabilité depuis**. Durant la semaine du 18 au 24 octobre, les dépenses augmentent à nouveau (+5 pt par rapport à la semaine passée après +3 pt et +4 pt), **et continuent d'évoluer au-dessus de leur niveau de 2019** à la même période (à +12 %) mais en-dessous de leur niveau durant la période de référence pré-passe sanitaire (qui était à +14 %).

Montant des paiements par CB par type de commerce - zoom sur les secteurs soumis au passe sanitaire



Total des dépenses par carte bancaire

Alors que les dépenses totales par carte bancaire, tous secteurs confondus, étaient stables les deux premières semaines d'août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, elles ont ensuite légèrement baissé. **Depuis la mi-août, les dépenses totales par carte bancaire sont quasi-stables** à +/-6 pt autour de +10 % de leur niveau en 2019 à la même période. **La semaine du 18 au 24 octobre**, les dépenses totales se situent à +28 % de leur niveau de 2019 à la même période, en hausse sensible par rapport à la semaine précédente (+12 pt). Ce chiffre doit toutefois être pris avec beaucoup de prudence car la comparaison avec 2019 est faussée sur cette période : le groupement CB signale en effet

² L'analyse a été modifiée pour ne concerner que les restaurants et la restauration rapide ; la restauration collective et les cafés/bars/boîtes de nuit/discothèques ont été enlevés de l'agrégat « restauration ».

que les montants du jeudi 24 au samedi 26 octobre 2019, auxquels sont comparés ceux de la période du jeudi 21 au dimanche 24 octobre 2021, sont sous-évalués en raison d'un problème technique.

Dans l'ensemble, il devient difficile de distinguer, dans les données CB récentes, un impact du passe sanitaire. Cet impact a soit disparu, soit est plus faible que les fluctuations de court terme. Les dépenses dans la plupart des secteurs concernés ont retrouvé voire dépassé leurs niveaux pré-passe sanitaire. Seule la restauration n'a pas montré de net signe de rebond et n'a pas encore regagné les niveaux de dépense pré-passe sanitaire dans les données CB. De même, le secteur culturel, et notamment le cinéma, reste nettement en-deçà du niveau d'activité de 2019, les dépenses dans les théâtres et concerts ne semblant regagner que très lentement leurs niveaux antérieurs. Les indices de production dans les services publiés par l'Insee, qui constituent le meilleur indicateur disponible, montrent des progressions de l'activité de l'ensemble des secteurs concernés par le passe sanitaire en août (cf. supra).

Remontées des organisations professionnelles (au 20 octobre)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Une enquête menée par le secteur après la mise en place du passe montre l'hétérogénéité forte de son impact, en fonction des zones et de la typologie de service. Les restaurants de chaînes seraient par exemple les plus touchés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un passe sanitaire dans les centres commerciaux où ils sont installés. La mise en place du passe sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité du secteur en France. En effet, avant sa mise en place, le mois d'août suivait une tendance proche de celle de 2020. L'activité a ensuite ralenti sur les deux semaines suivantes, avant de reprendre sur la dernière semaine d'août. Au global, depuis la réouverture du 9 juin dernier et jusqu'au 31 août, la reprise du secteur se confirme avec une croissance des réservations de +10% par rapport à la même période en 2020 (données TheFork), portée par la reprise du tourisme et l'ouverture des frontières. Cette reprise des réservations s'est poursuivie en septembre et en octobre.
- Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les **cinémas** enregistrent des pertes importantes qui avaient commencé avant la mise en place du passe sanitaire. De la semaine 29 jusqu'à la semaine 36, la baisse des entrées hebdomadaires par rapport aux semaines

équivalentes de 2019 ne se résorbe que partiellement, oscillant entre -51 % (semaines 30 et 32) et -16 % (semaine 34). Après quelques semaines de divergence avec les données carte bleue en août (du 16 au 22 puis du 30 août au 5 septembre notamment), les données de billetterie laissent entrevoir une amélioration : du 13 au 19 septembre (semaine 37), pour la première fois depuis mi-juillet, la fréquentation est supérieure à celle de 2019 (+8 %). Mais cette amélioration a été de courte durée : la fréquentation des salles de cinéma est de nouveau inférieure à celle de 2019, à hauteur de -8 % en semaine 38 (du 20 au 26 septembre) et encore de -26 % et -32 % en semaines 41 (du 11 au 17 octobre) et 42 (du 18 au 24 octobre). Les **établissements patrimoniaux nationaux** ont enregistré depuis la mise en place du passe sanitaire des pertes importantes par rapport à 2019 qui avaient commencé avant la mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet, contre -49 % les deux semaines précédant la mise en place du passe). Les données de fréquentation des semaines suivantes jusqu'au 17 octobre témoignent d'une chute des fréquentations d'ampleur stable par rapport à 2019 (oscillant entre une baisse par rapport à 2019 de -41 % semaine 39, du 27 septembre au 3 octobre, et -56 % semaine 35, du 30 août au 5 septembre). Semaine 42 (du 18 au 24 octobre), l'écart par rapport à 2019 est de -31 %.

- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Concernant les **traiteurs**, le « passe sanitaire » est en effet perçu comme une excellente mesure pour la sécurité de tous qui a permis de déclencher la demande cet été même si celle-ci est jugée encore insuffisante par manque d'événements reposant sur les touristes internationaux. On note un bon niveau d'acceptation du passe sanitaire au niveau des salariés, cependant cette mesure a été difficile à mettre en place vis-à-vis des salariés qui ont dû recourir aux tests lorsqu'ils n'étaient pas vaccinés. Concernant **l'événementiel**, les professionnels portent également un regard favorable sur le passe sanitaire qui, selon eux, permet de restaurer la confiance des exposants et visiteurs. Il est toutefois difficile d'indiquer précisément dans quelle mesure (quantitativement) le passe sanitaire contribue au retour des participants sur les événements, qui n'est pas encore revenu à son étiage. Se classent également dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui ont repris en août.

Tableau – évolution des dépenses par carte bancaire³

Secteurs		Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 30 août au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Du 27 septembre au 3 octobre 2021 (k)	Du 4 au 10 octobre 2021 (l)	Du 11 au 17 octobre 2021 (m)	Du 18 au 24 octobre 2021 (n)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence
(établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB)	Date de mise en place du passe sanitaire	en écart à la même période en 2019	en écart à la même période en 2019								[semaine la plus basse-semaine la plus haute]	(n - a)
Transport et entreposage	09-août	-18%	-12%	-12%	-14%	-19%	-19%	-12%	-5%	2%	[-26% ; -12%]	20
<i>Transports aériens*</i>	<i>09-août</i>		<i>En cours de révision (voir infra)</i>								<i>-6%*</i>	<i>2%*</i>
<i>Transports ferroviaires</i>	<i>09-août</i>	<i>-22%</i>	<i>-19%</i>	<i>-17%</i>	<i>-20%</i>	<i>-24%</i>	<i>-29%</i>	<i>-7%</i>	<i>-16%</i>	<i>-10%</i>	<i>[-34% ; -16%]</i>	<i>12</i>
Restaurants et restauration rapide	09-août	14%	4%	5%	5%	2%	0%	4%	7%	12%	[11% ; 17%]	-2
Aquariums, zoos, parcs d'attraction	09-août	22%	69%	4%	14%	27%	7%	4%	43%	-35%	[10% ; 34%]	-57
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21-juil	31%	20%	35%	34%	28%	15%	39%	50%	57%	[25% ; 37%]	26
Cinémas	21-juil	-12%	6%	-5%	32%	-2%	-10%	-20%	-27%	-32%	[-19% ; -5%]	-20
Théâtres et concerts	21-juil	-14%	-23%	-14%	-11%	-15%	-15%	3%	8%	52%	[-34% ; 39%]	66
Attractions et expositions touristiques	21-juil	12%	17%	11%	8%	11%	11%	14%	15%	-2%	[-1% ; 23%]	-14
Sous-total des montants payés par CB pour les secteurs étudiés	/	0%	-2%	-2%	-2%	-6%	-8%	-2%	4%	9%	[-5% ; 4%]	9
Total des montants payés par CB	/	9%	12%	13%	13%	6%	6%	15%	16%	28%	[0% ; 18%]	19

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

* les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien sont en cours de révision par le groupement CB, notamment sur les mois d'été pendant lesquels a été mis en place le passe sanitaire sur les vols métropolitains. Les données des deux dernières semaines ont été corrigées : elles montrent un niveau de dépenses proche de celui de 2019. Par ailleurs, il subsiste un biais de champ concernant la mesure de l'impact du passe sanitaire : en effet, ces dépenses CB correspondent à tous les vols achetés par les Français, incluant les vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire mais par d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.

À noter : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (carte bancaire CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers

³ Pour une raison de place, sont seulement indiquées dans ce tableau les huit dernières semaines de données disponibles. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par carte bancaire, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues de touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration) : voir les précisions supra pour le secteur de la restauration.

- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence. Concernant l'évolution des données CB pour la semaine du 18 au 24 octobre (dernière disponible), le groupement CB signale un effet lié aux données pour 2019 : les montants CB du jeudi 24 au samedi 26 octobre 2019, auxquels nous comparons la période du jeudi 21 au dimanche 24 octobre 2021 sont sous-évalués. Cependant, cet effet ne semble pas particulièrement fort sur les secteurs présentés ici, mis à part peut-être pour le secteur des « théâtres et concerts », seul parmi ceux observés à présenter une forte hausse cette semaine. Cet effet incite cependant à une prudence d'autant plus grande dans l'interprétation des évolutions pour cette semaine.

Focus sur le secteur de l'aérien et remontées de la DGAC (au 24 octobre)

Les données sur le trafic aérien apportent une information partielle sur l'état du secteur aérien.

- Le trafic aérien concerne la fréquentation et donne ainsi une indication de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Il faut souligner que seuls les vols aériens métropolitains sont soumis au passe sanitaire ; les vols en direction / en provenance de l'international et de l'outre-mer sont soumis à d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.
- Il ne s'agit pourtant que d'une indication partielle du chiffre d'affaire du secteur aérien, qui dépend des fréquentations mais aussi des prix (à trajet équivalent) et de la composition des trajets (hausse de la part des vols métropolitains relativement moins chers comparés aux vols internationaux, baisse des vols d'affaires, etc.). Cependant, lorsque ces effets ne concernant pas les vols métropolitains, ils sortent de ce fait du périmètre de ce rapport, puisqu'ils ne dépendent pas de la mise en place du passe sanitaire. Enfin, l'utilisation d'avoires accumulés depuis un an et demi et le décalage entre l'achat du billet et le vol peuvent aussi induire des différences entre les recettes de trésorerie du secteur et les données sur le trafic aérien.

Au final, les données sur le trafic aérien métropolitain peuvent tout de même apporter une vision adéquate de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Les données présentées ci-dessous sont extrapolées par la DGAC à partir de données partielles. D'après la DGAC, la **baisse observée de la fréquentation les premières semaines de septembre** est surtout à imputer à une moindre reprise des vols d'affaires que lors de la rentrée 2019 (voir tableau *infra*).

Tableau – évolution du trafic aérien

	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 août au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Du 27 septembre au 3 octobre 2021 (k)	Du 4 au 10 octobre 2021 (l)	Du 11 au 17 octobre 2021 (m)	Du 18 au 24 octobre 2021 (n)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence
	en écart à la même période en 2019											[semaine la plus basse-semaine la plus haute]	(n - a)
Nombre de passagers – vols intérieurs métropolitains	-31%	-14%	-12%	-21%	-22%	-24%	-24%	-26%	-25%	-25%	-25%	[-24% ; -42%]	+6

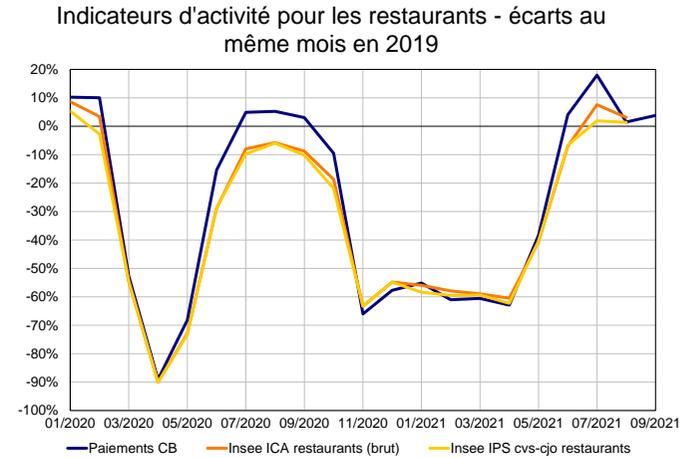
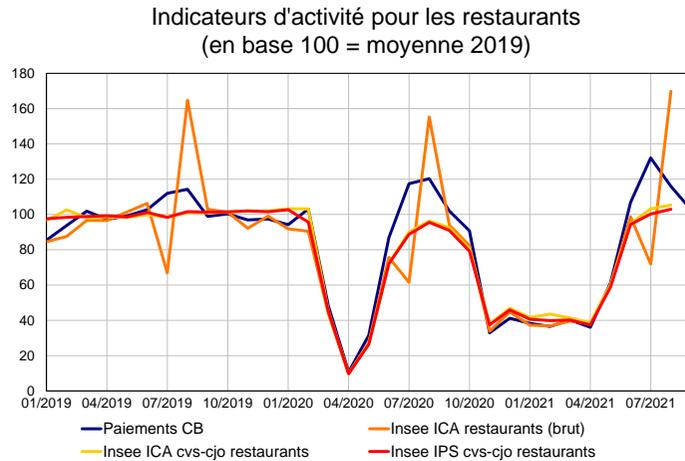
Source : DGAC, calculs DG Trésor

Annexe : comparaison avec l'indice de production dans les services de l'Insee – l'exemple de la restauration

Les données de carte bancaire peuvent être comparées aux données mensuelles des indices de production (IPS) ou de chiffre d'affaires (ICA) dans les services, publiées par l'Insee⁴. Ces indices donnent une image beaucoup plus précise et complète de l'évolution de l'activité, car ils s'appuient sur des données fiscales (TVA), mais ils sont disponibles plus tardivement (environ 2 mois après la fin de chaque mois). L'écart entre les données CB et ces données de l'Insee sur des champs correspondants, et l'évolution de cet écart, donne une idée des incertitudes sur les données CB, liées en particulier aux moindres dépenses des touristes étrangers en France, et à la surutilisation des cartes bancaires au détriment des espèces depuis le début de la crise ; mais également aux variations de prix, ainsi qu'au fait que la comparaison aux mois de l'année de référence (2019) ne constitue qu'un moyen imparfait de corriger des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO).

La dernière publication des données de l'Insee, le 29 octobre 2021, porte jusqu'au mois d'août 2021. Elles apparaissent plutôt bien corrélées aux paiements par CB, même si des écarts non négligeables apparaissent chaque année au cours des mois d'été, que ce soit avec ou sans correction des variations saisonnières et des jours ouvrés.

⁴ [Séries](#) des indices chiffres d'affaires (ICA) dans les services sur le site de l'Insee, que l'Insee calcule à partir des déclarations mensuelles de TVA ; et [publications](#) sur les indices de production dans les services (IPS), qui sont les indices de chiffre d'affaires déflatés par des indices de prix, pour tenir compte de l'inflation. Les ICA et IPS sont disponibles soit « bruts », soit corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), ce qui rend mieux compte du niveau sous-jacent de l'activité. Les données couvrant le mois d'août 2021 seront publiées par l'Insee le 29 octobre.



Notes de lecture :

- Graphique de gauche, en niveau : en janvier 2020, les paiements par carte bancaire représentent 94 pour cent d'un mois moyen de 2019, contre 92 pour le chiffre d'affaire mesuré par l'Insee, 103 pour la même métrique mais corrigée des effets saisonniers et de jours ouvrés, et 103 également une fois corrigé des variations de prix (indice de production).
- Graphique de droite, en évolutions : en janvier 2020, les paiements par carte bancaire augmentent de 7 % par rapport au mois de janvier 2019, contre 9 % pour le chiffre d'affaire mesuré par l'Insee, 7 % pour la même métrique mais corrigée des effets saisonniers et de jours ouvrés, et 5 % également une fois corrigé des variations de prix (indice de production).
- Attention : dans le graphique de gauche, les fortes variations à la baisse en juillet et pour une partie à la hausse en août concernant les indices de chiffre d'affaire sont un artefact des données TVA, lié au calendrier d'enregistrement par les comptables. Celui-ci est neutralisé dans les indices corrigés des variations saisonnières, mais aussi dans le graphique de droite, qui compare des mois de juillet et d'août entre eux.

Par rapport aux chiffres de l'Insee, les paiements par CB semblent surestimer le niveau d'activité dans la restauration d'environ 6 pt en moyenne, mais avec de fortes variations au cours de la période ; la surestimation monte jusqu'à environ 12-15 point pendant l'été, saison où les touristes étrangers font particulièrement défaut. Ainsi, l'IPS de la restauration en juillet 2021 (CVS-CJO) est identique à son niveau moyen de 2019, alors que les paiements par CB dans les restaurants sont supérieurs de 16 % à leur niveau de juillet 2019.

Le fait de s'intéresser aux variations mensuelles de ces indicateurs d'un mois sur l'autre (ce qui se rapproche de ce que l'on observe pour juger de l'impact du passe sanitaire) diminue fortement le « biais », sans toutefois complètement l'annuler. Ainsi, l'écart absolu moyen entre les variations mensuelles des dépenses CB (en écart au même mois de 2019) et les variations mensuelles des IPS (en écart à la moyenne de 2019) n'est que de 4 points ; cet écart est resté toujours inférieur à 10 points depuis début 2020 ; il a été de 5 pt en juillet 2021, 1 pt en juillet 2020, 2 pt en août 2020, et de moins d'1 pt en septembre 2020. **Cependant, en août 2021, ce biais a finalement été très réduit : ainsi l'IPS de la restauration s'est situé 3 points au-dessus de sa moyenne de 2019, tandis que les dépenses de CB n'ont cru que de 1,5 % par rapport à août 2019.** Le retour partiel des touristes étrangers en France et français à l'étranger a pu contribuer à réduire le biais.

Dans l'ensemble, la comparaison avec les données de l'Insee pour le secteur de la restauration tend à valider la méthode utilisée dans le tableau de bord. Il faut toutefois noter que les biais devraient être variables selon les secteurs, en fonction notamment de la plus ou moins grande fréquentation par des touristes étrangers, et par les changements de modes de paiements induits par la crise.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

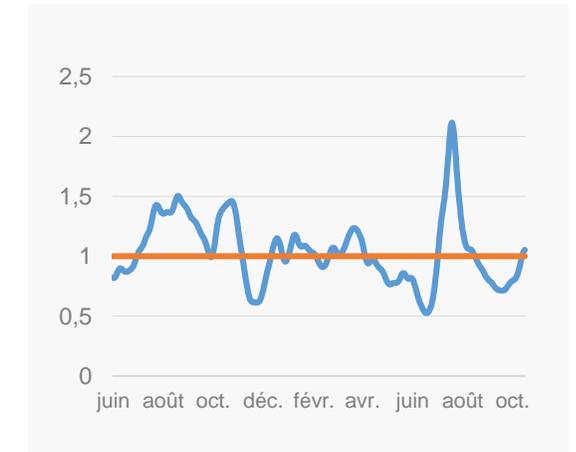
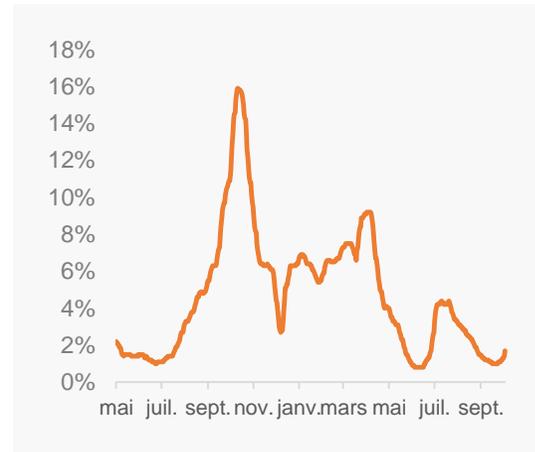
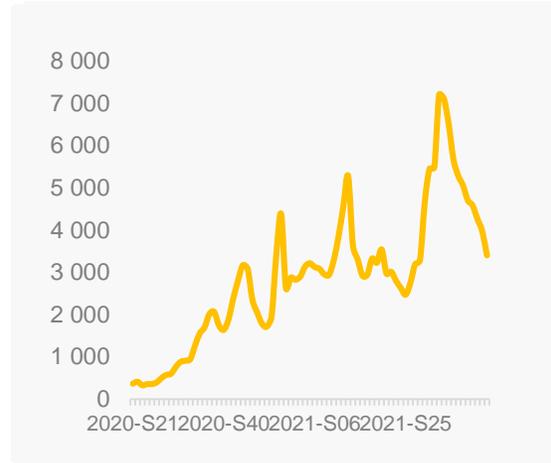
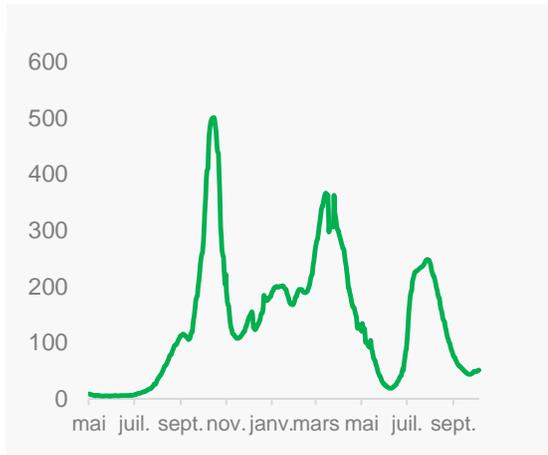
Suivi des indicateurs

*Données disponibles à date du
25/10/2021*

Le 27 octobre 2021

Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

53,1 (+9,1%)

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

3 056,0 (-27,8%)

Taux de positivité :

1,7% (+0,6pt)

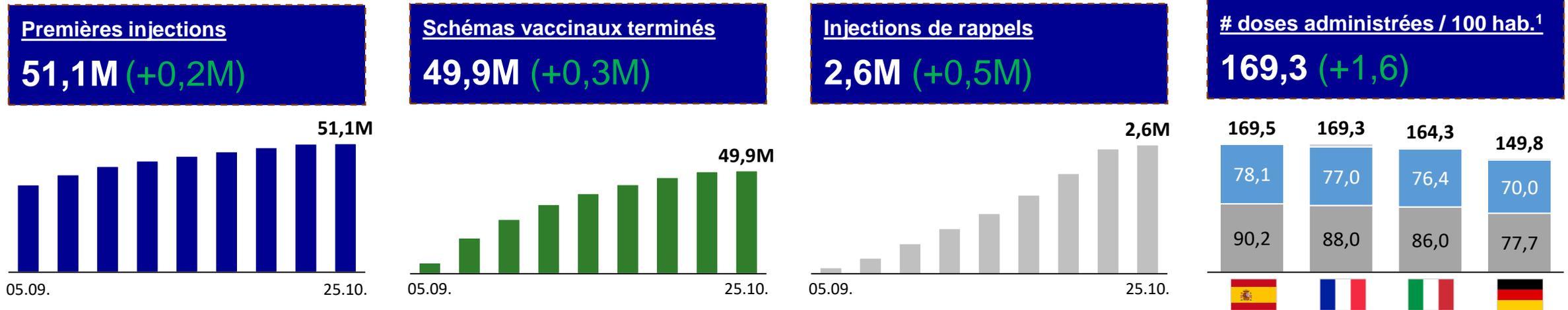
Taux de reproduction effectif (Reff) :

1,05 (+0,18pt)

Les indicateurs épidémiques poursuivent leur hausse, sauf le taux de dépistage qui connaît une forte baisse (-27,6%) liée au déremboursement des tests, mis en place le 15 octobre. Le taux d'incidence (53,1) est passé au-dessus du seuil d'alerte sur le territoire national et le Reff au-dessus de 1.

Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Stabilisation du **rythme de primo injections** autour de 0,2M par semaine depuis 4 semaines avec la fin du remboursement des tests

100k schémas vaccinaux terminés restants pour atteindre la barre des 50M

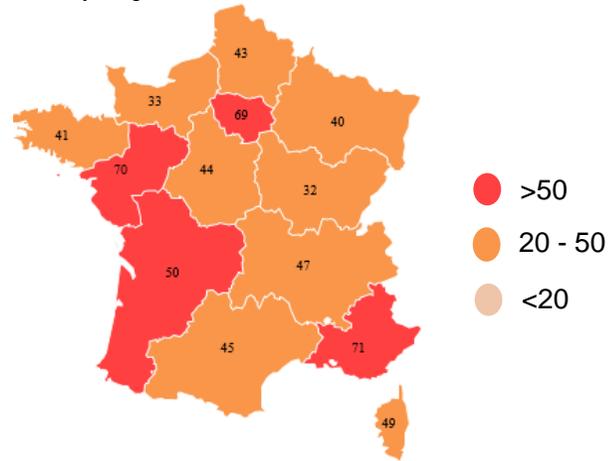
Rythme dynamique de la campagne de rappels avec près de 500k injections la semaine dernière pour un total de 2,6M au 25/10

La France toujours **deuxième pays européen** en nombre de doses pour 100 habitants de 12+, derrière l'Espagne

1. Sur la population 12+

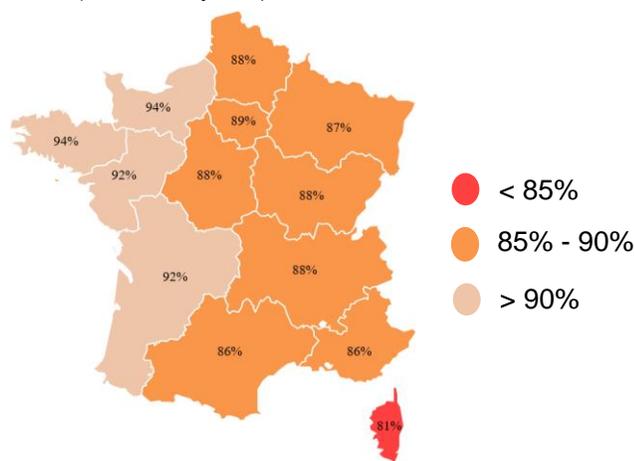
Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants



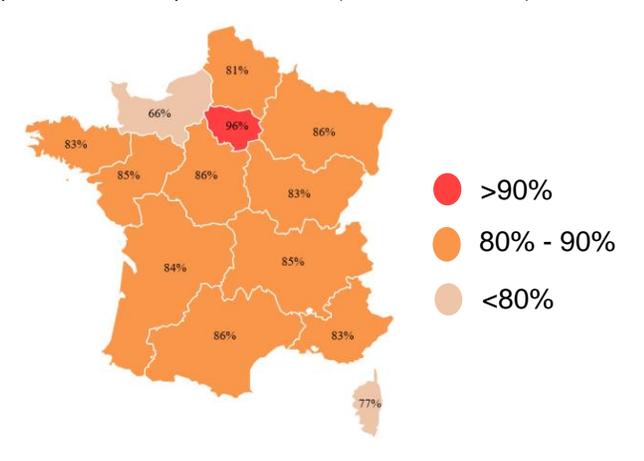
Couverture vaccinale par région

Taux de couverture (sur le lieu d'injection) au 25 octobre



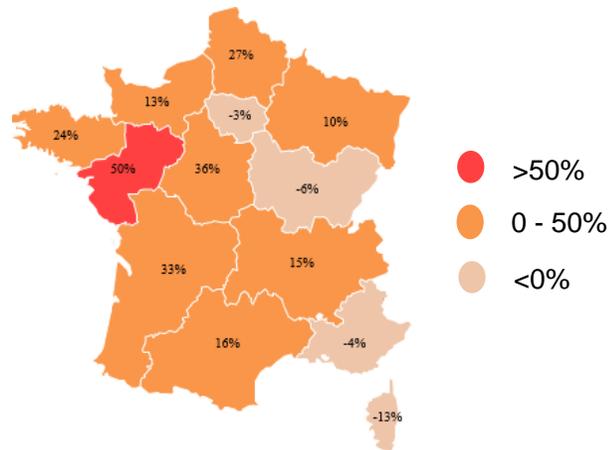
Taux d'occupation en SC par région

Taux d'occupation en soins critiques au 25 octobre (COVID et hors-COVID)



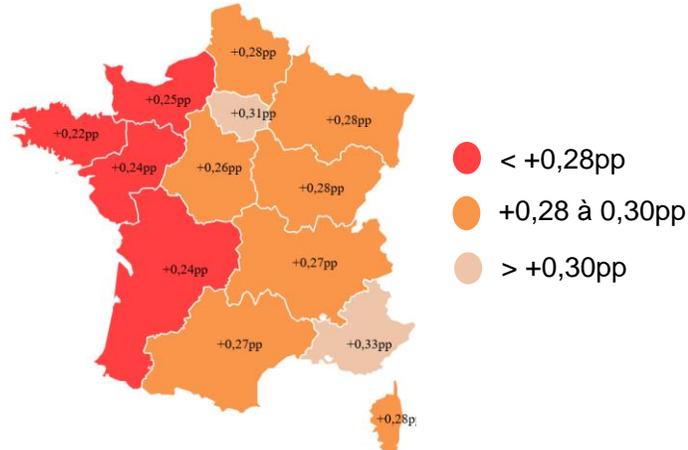
Evolution du TI par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants



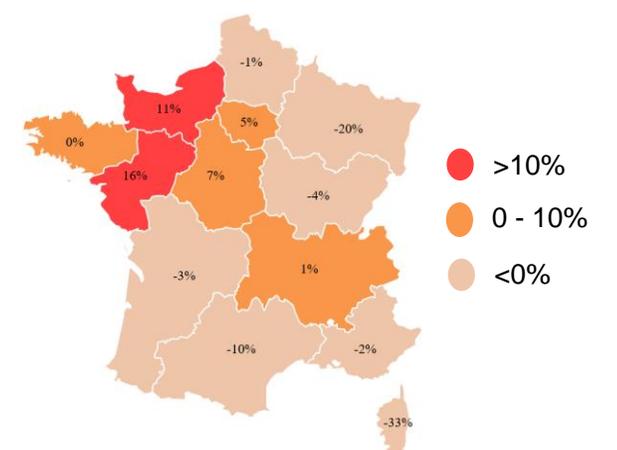
Evolution de la couverture par région

Evolution par rapport à la semaine précédente



Evolution du nombre de patients COVID en SC par région

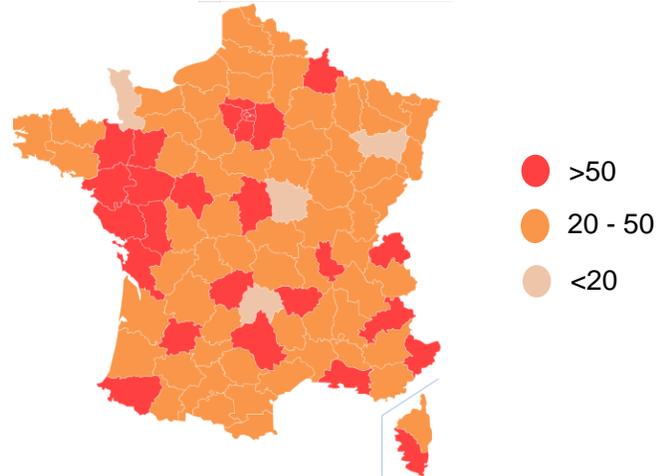
Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants



60 départements métropolitains sont concernés par une reprise de l'épidémie

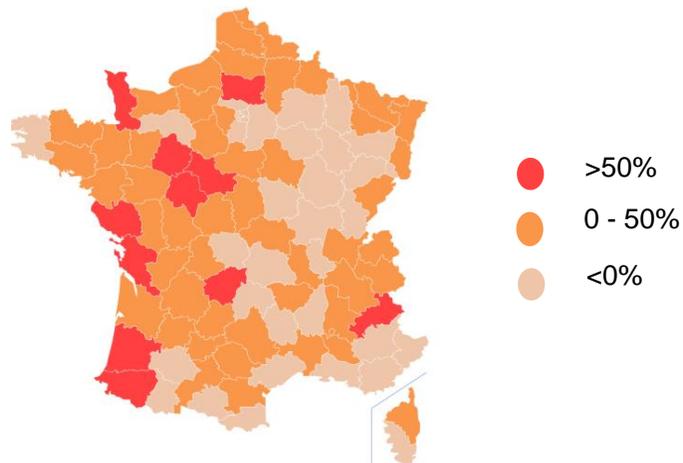
TI par département

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 16 au 22 octobre



Variation hebdomadaire du TI

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 16 au 22 octobre



A l'échelle départementale :

- **TI < à 100 dans tous les départements métropolitains. 67 départements présentent un TI ≤ à 50** (contre 75 la semaine précédente).
- **Un grand nombre de départements connaissent une reprise parfois forte de leur TI, lié en partie à la reprise épidémique chez les personnes âgées.** Le taux d'incidence progresse ainsi dans 60 départements métropolitains (contre 71 la semaine précédente). L'augmentation est >50% dans 11 d'entre eux, >100% dans 4 d'entre eux (Corrèze, Hautes-Alpes, Indre-et-Loire, Landes) et >200% uniquement en Corrèze (TI de 61,6 cas pour 100 000 habitants ; +208% sur 7j glissants).
- **En Ile-de-France, les 8 départements ont un TI supérieur à 50. Cependant, le TI est en baisse partout sauf dans les Yvelines** où il connaît une légère progression (+1,3% sur 7j glissants).
- L'incidence chez les personnes âgées (TIPA) est **en hausse dans 66 départements** (contre 71 la semaine dernière). Cette hausse est supérieure à 100% dans 11 départements et supérieure à 200% dans 5 départements (Corrèze, Indre-et-Loire, Alpes-de-Haute-Provence, Sarthe, Landes). Cependant, le TIPA reste modéré à l'échelle nationale (44,6 / 100 000 hab).

En semaine 41, le taux d'incidence augmente dans toutes les classes d'âge

À noter :

La hausse était la plus marquée chez les 60-89 ans. Cependant, les taux les plus élevés concernaient encore les jeunes adultes : les 30-39 ans (67/100 000, +5%), les 20-29 ans (60, +4%) et les 40-49 ans (53, +10%).

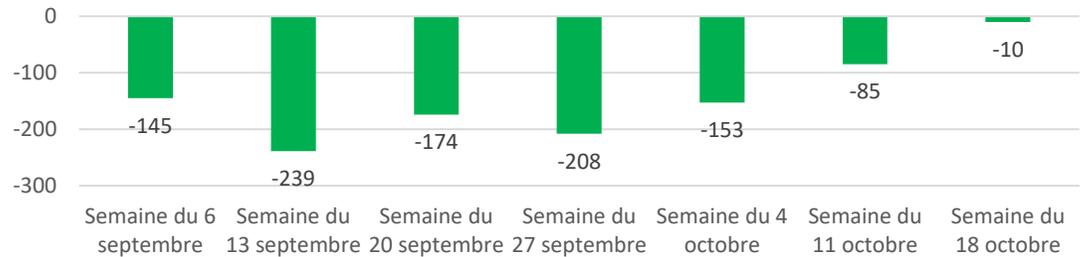
Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 30

77	119	137	130	111	89	69	45	32	35	27	29	90 ans et +
51	75	89	83	73	58	44	32	26	25	26	35	80-89 ans
62	83	95	91	80	63	49	34	32	31	32	43	70-79 ans
87	111	125	113	93	75	52	40	33	30	28	37	60-69 ans
156	184	193	171	138	104	73	51	42	37	35	39	50-59 ans
225	258	268	239	197	150	107	77	63	54	48	53	40-49 ans
343	365	378	329	273	208	150	111	84	69	63	67	30-39 ans
581	509	493	404	307	217	146	98	73	60	58	60	20-29 ans
333	330	340	297	243	180	124	89	72	61	49	50	10-19 ans
90	110	128	130	131	120	110	94	70	51	41	43	0-9 ans
227	238	247	218	180	137	100	73	57	48	44	48	Tous âges
S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	

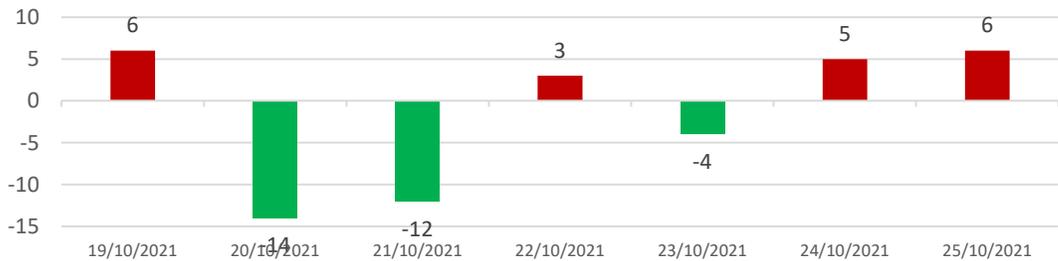


Le nombre de patients COVID en soins critiques se stabilise au niveau métropolitain, avec les premiers signes d'une possible remontée

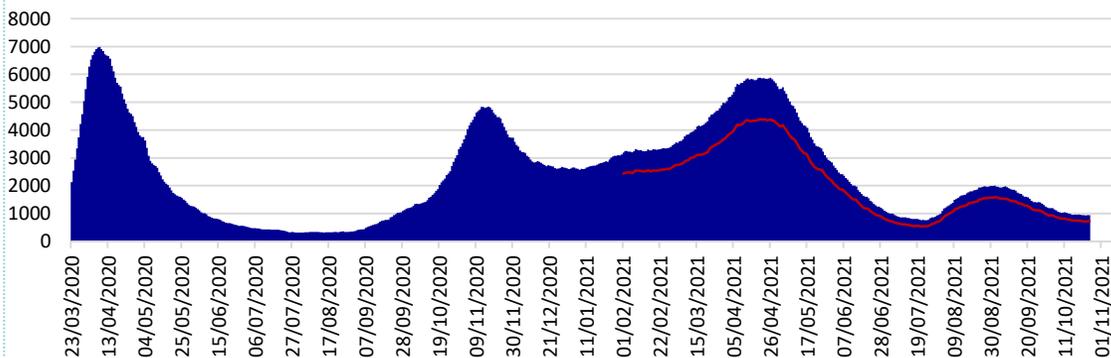
Evolution hebdomadaire



Evolution quotidienne



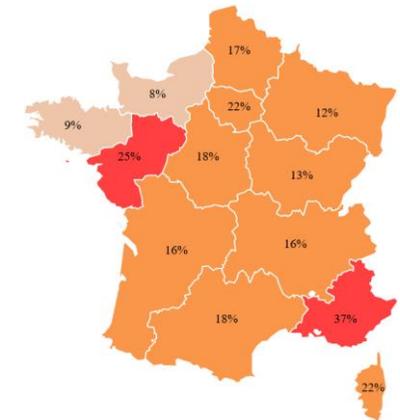
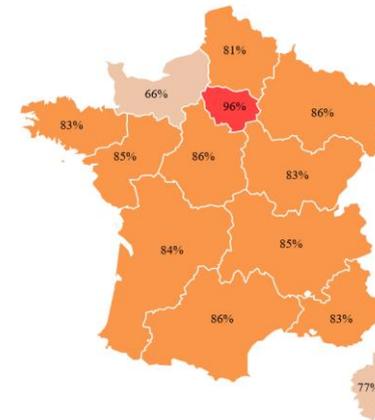
Patients COVID en soins critiques et en réanimation



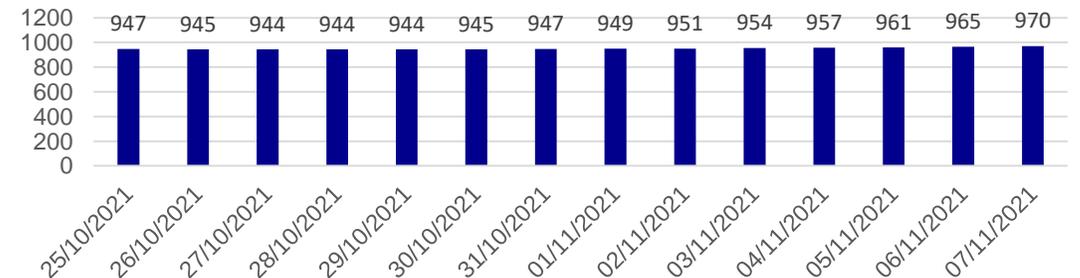
Taux d'occupation des lits de réanimation à date

Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de **85,8%** des capacités déployées au 25 octobre, réparties également sur le territoire.

Le taux d'occupation des lits par les patients COVID était de **19%** des capacités déployées au 25 octobre, réparties également sur le territoire.



Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine



Aux Antilles : les indicateurs épidémiologiques semblent connaître une légère augmentation en Martinique et continuent leur baisse en Guadeloupe



Martinique

Les premières données de la semaine 43 laissent présager d'un ralentissement de la baisse voire d'une légère augmentation du taux d'incidence:

- Le TI est de 135,5 (-6,6% sur 7 jours glissants) ;
- Le TP est désormais de 2,47% ;
- Le R effectif est à 0,78.



Guadeloupe

En Guadeloupe la diminution des indicateurs épidémiologique se poursuit :

- Le TI est de 47,5 (-7,7 sur 7 jours glissants) ;
- Le R effectif est de 0,59 ;
- le TP est de 1,4.

Evolution des mesures de freinage

En Martinique : Compte-tenu de l'évolution des indicateurs épidémiologiques, le territoire a limité sa deuxième phase de déconfinement à la fin de la limitation des déplacements à 10km du domicile le 8 octobre dernier.

A partir de la semaine 43, en concomitance avec le début des vacances scolaires, le couvre-feu sera repoussé à 21h pour permettre la pratique sportive uniquement. Dans deux semaines, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la préfecture pourrait proposer un report du couvre-feu à 22h pour l'ensemble des activités.

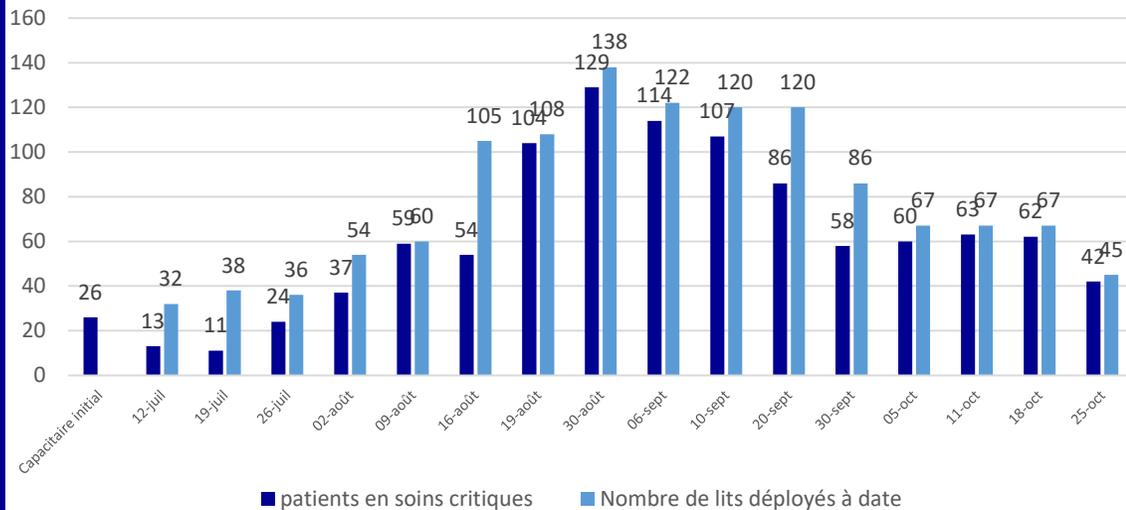
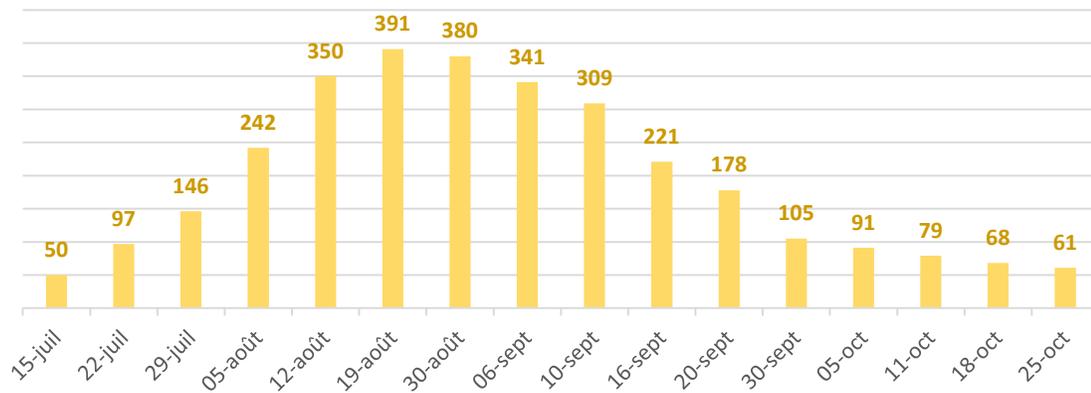
En Guadeloupe : le déconfinement a débuté le 22 septembre selon un plan en trois phases. Le territoire a amorcé sa seconde phase à compter du 8 octobre en mettant fin aux limitations de déplacement et en repoussant le couvre-feu à 22h.

- En semaine 42, le territoire a annoncé l'application généralisée du pass sanitaire dès le premier client dans l'ensemble des ERP, ainsi que le passage au niveau 2 du protocole de l'éducation nationale.
- Une troisième phase de desserrement est prévue en fin de semaine 43 avec la fin de la limitation des rassemblements sur la voie publique, la réouverture des plages en journée, la réouverture des tribunes et des gymnases à demie-jauge, la réouverture des bars et discothèques et un report du couvre-feu à minuit. Il convient néanmoins de rester prudent sur la levée des mesures de freinage, le taux de couverture vaccinale restant particulièrement faible sur le territoire (31,1% de schéma complet sur la population totale).

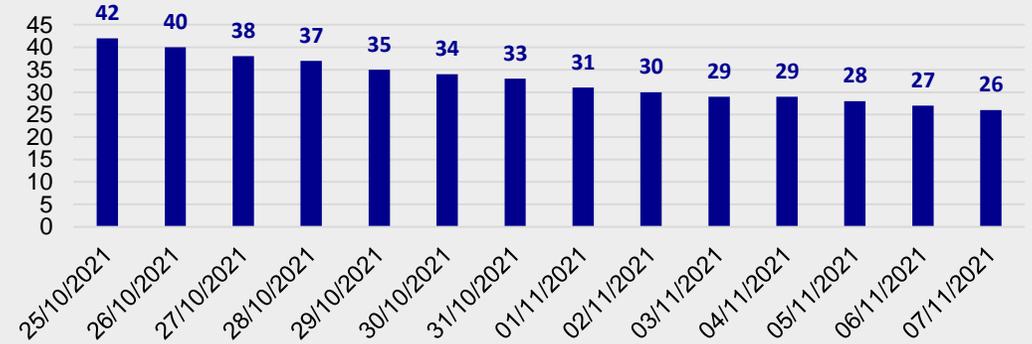
En Martinique, la tension hospitalière se maintient à un taux élevé



Hospitalisations conventionnelles



Projections Pasteur



Une nouvelle rotation de la réserve sanitaire (64 personnels soignants) et de la solidarité nationale (39 personnels soignants) seront projetées en Martinique en semaine 43 afin de couvrir les besoins des deux prochaines semaines.

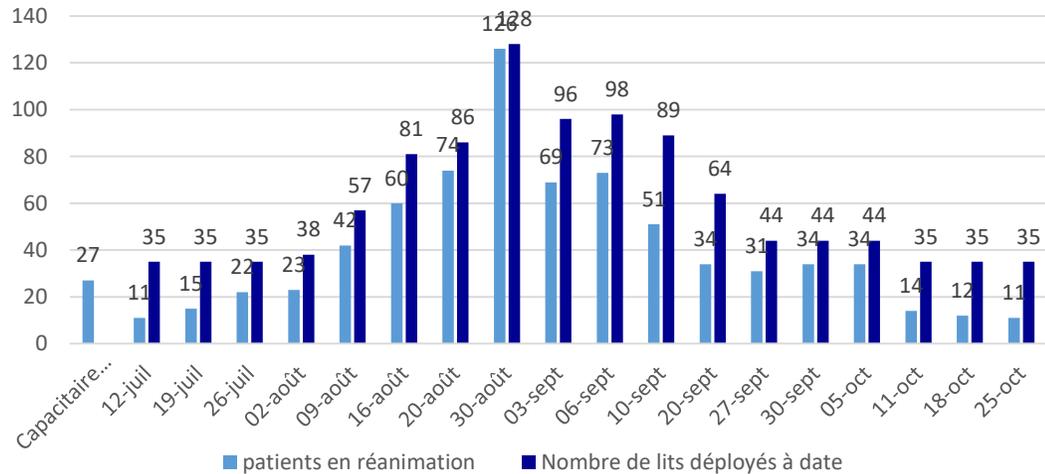
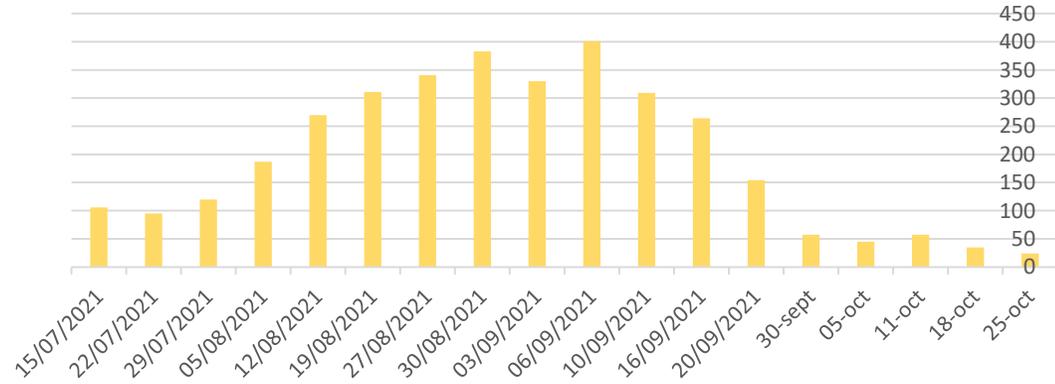


Les stocks de renfort en réanimation se maintiennent à un nombre constant, ce qui devrait permettre de maintenir le capacitaire en soins critiques sur le territoire.

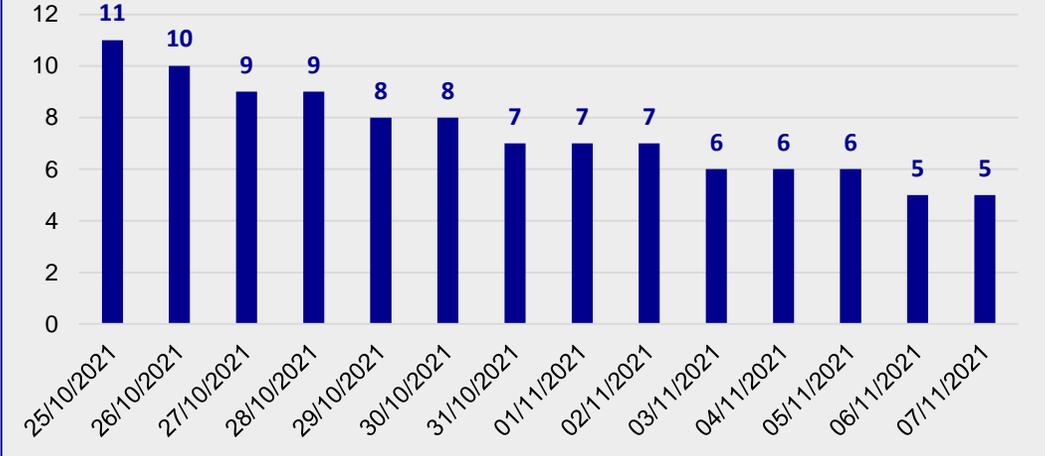
Une nouvelle rotation de la solidarité nationale est prévue pour la semaine 45.



Hospitalisations conventionnelles



Projections Pasteur



Le territoire a retrouvé son capacitaire nominal de 35 lits de réanimation en semaine 40.

Le dispositif ORSAN est redescendu en niveau 3 et les admissions en médecine COVID et en réanimation COVID sont en baisse constantes ces dernières semaines

Nouvelle Calédonie : situation sanitaire en amélioration et reprise de l'activité non-COVID



Situation épidémiologique

Baisse continue des indicateurs épidémiologiques avec à la date du 25/10 un TI de 165/100.000 ;

Mesures de freinage

Les mesures de freinage partiellement levées le lundi 11 octobre et remises en place dès les week-ends des 16 et 23 octobre. Elles seront reconduites une nouvelle fois le week-end prochain :

- confinement strict avec déplacements interdits sauf motif dérogatoire,
- réintroduction de l'attestation de déplacement,
- interdiction des manifestations publiques et des rassemblements.

Le maintien de ces mesures le lundi 1er novembre et la perspective d'un nouvel allègement possible à compter de cette date restent, à ce stade, en cours de réflexion.

Hospitalisation

Baisse continue du nombre de patients COVID hospitalisés avec à la date du 25/10 un total de 32 patients en réanimation sur 42 lits armés dont 28 patients COVID, parmi lesquels 17 patients sont intubés/ventilés.

On compte 4 lits occupés sur 10 armés en réanimation non-COVID. Cette situation permet au CHT de reprendre une activité programmée.

Le niveau du capacitaire devrait être maintenu en l'état pour les deux prochaines semaines



A ce stade le territoire n'a pas sollicité l'envoi de nouveaux renforts et estime que la prolongation d'une partie des équipes sur place devrait permettre de faire face



Suite à la décision du CSDN, un MMR 5 lits (RH + matériels) a été projeté le 25/10 pour une arrivée le 27/10 (fuseau horaire local).

Ce renfort facilitera la régénération des équipes médicales locales et aidera à la reprise de l'activité non-COVID

En Guyane, la situation sanitaire est toujours préoccupante



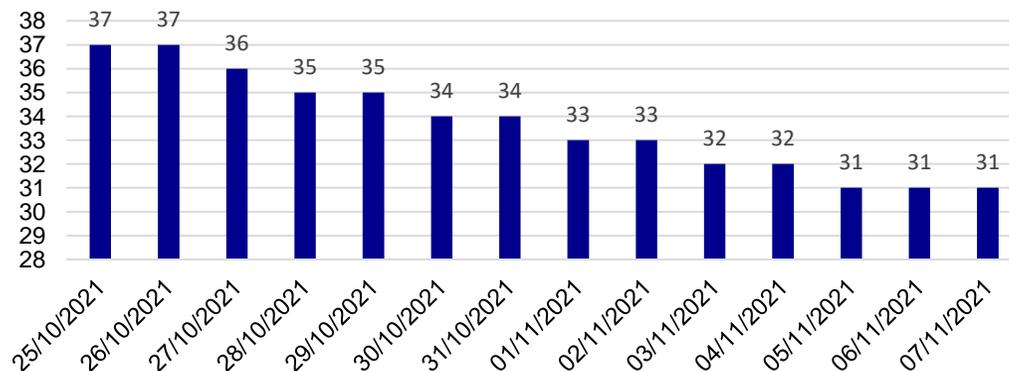
Situation épidémiologique

Bien qu'ils soient à la baisse les indicateurs épidémiologiques restent à **des niveaux encore très élevés**, avec des disparités régionales notables :

- Ile de Cayenne : 260
- Savanes : 268
- Littoral Ouest : 135

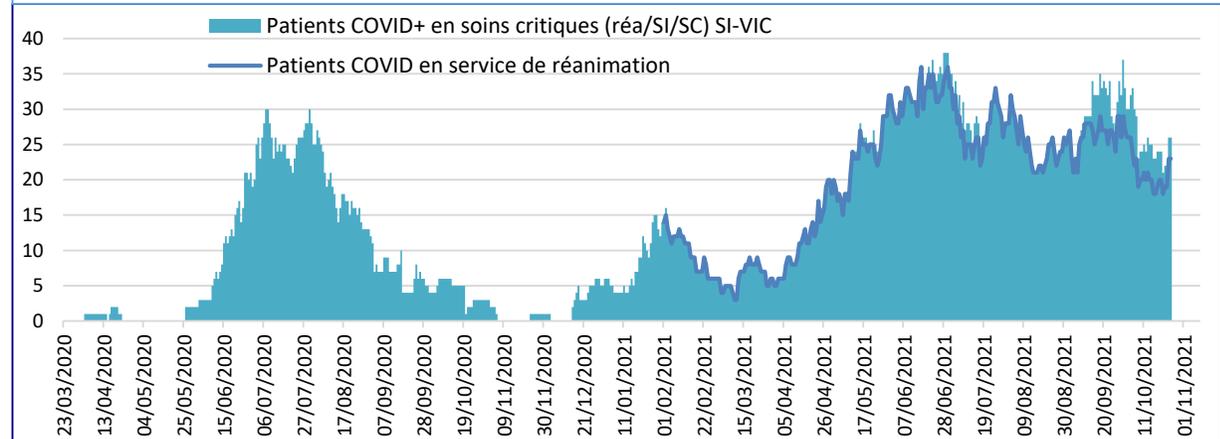
Le TI sur l'ensemble du territoire est de 217,7 en diminution de 24% par rapport à la semaine dernière.

Perspectives hospitalières



Situation hospitalière

La pression hospitalière reste élevée et semble augmenter sur les derniers jours : 37 lits de réanimation occupés sur 40 armés



Les renforts nationaux toujours très nombreux permettent

- le maintien des capacités d'hospitalisation et de réanimation du territoire ;
- le retour à des conditions de travail plus habituelles pour les personnels de Guyane ;
- d'ouvrir 8 lits de réanimation supplémentaires.





Situation épidémiologique et hospitalière

Indicateurs épidémiologiques

- L'ensemble des indicateurs y compris hospitaliers se consolident à la baisse.
- Le taux d'incidence est inférieur à 30/100.000 habitants à l'échelle du territoire, sauf aux Australes où il est supérieur à 100/100 000 habitants

Indicateurs hospitaliers

- Le nombre de patients hospitalisés au 22/10 est de 28 patients COVID, dont 10 en réanimation COVID et 7 patients COVID longs .

Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit avec désormais **56,7% de la population totale qui dispose d'un schéma vaccinal complet**

Mesures de freinage

De nouvelles mesures d'assouplissement sont mises en place à compter du 25/10 jusqu'au 01/11 inclus avec une phase de déconfinement progressif.



Situation épidémiologique

La Réunion :

La situation sanitaire continue de s'améliorer avec une poursuite du ralentissement de la circulation virale et une diminution du nombre d'hospitalisation, d'admission en réanimation et de décès. Depuis la semaine 43, le R effectif est en augmentation ce qui justifie le maintien d'une surveillance renforcée. Il est aujourd'hui à 0,93.

A Mayotte

Les indicateurs épidémiologiques poursuivent leur baisse bien qu'une baisse du taux de dépistage soit à noter sur les derniers jours.

Situation hospitalière

A La Réunion :

Il n'existe plus de tension hospitalière liée au COVID. On compte actuellement 54 patients en réanimation (dont 4 Covid) sur 82 lits armés et 12 patients COVID en HC sur 16 lits armés

A Mayotte

Il n'y a pas de tension hospitalière liée au COVID (1 patient en réanimation COVID et 3 patients en HC COVID)

Mesures de freinage

A la Réunion

L'allègement des mesures de freinage se poursuit : depuis le 18/10 le port du masque n'est plus obligatoire dans l'espace public, à l'exception des événements à forte densité, les rassemblements dans l'espace public et les pique-niques sont autorisés jusqu'à 10 personnes et les activités de danse et concerts sont autorisés dans les ERP soumis au passe sanitaire, avec port du masque obligatoire et une jauge est appliquée à 75% de la capacité maximale en intérieur et en extérieur.

A Mayotte

Un allègement des mesures de freinage est mis en place depuis le 07/10 : port du masque dans les lieux à très forte densité, autorisation des rassemblements de personnes sur la voie publique jusqu'à 10 personnes (précédemment à 6 personnes)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

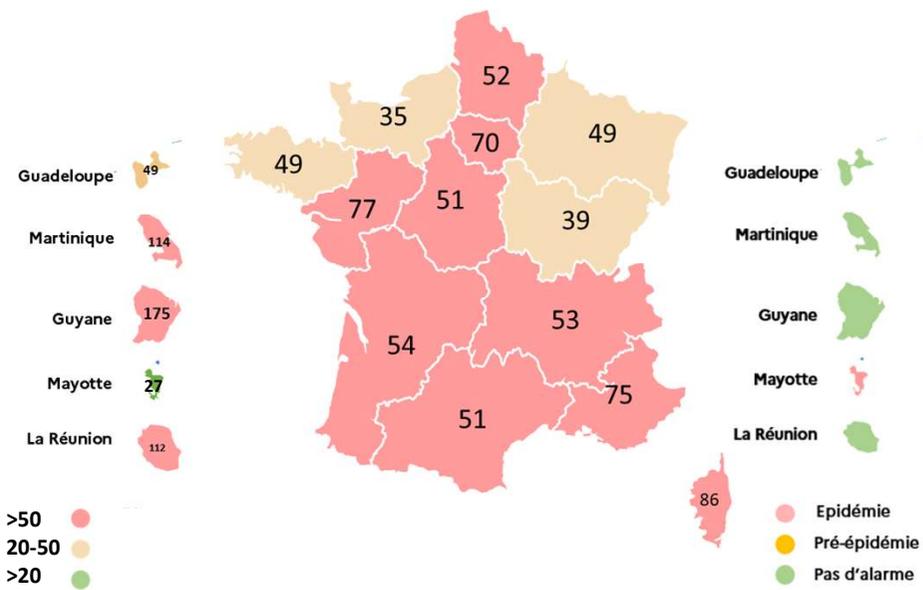
Suivi des indicateurs

*Données disponibles à date du
1/11/2021*

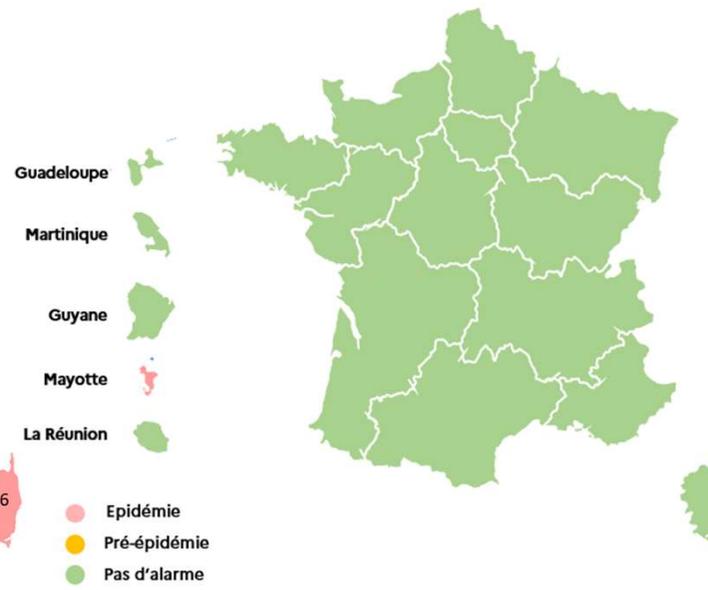
Le 2 novembre 2021

Etat des lieux des situations épidémiques : COVID, Grippe, Bronchiolite

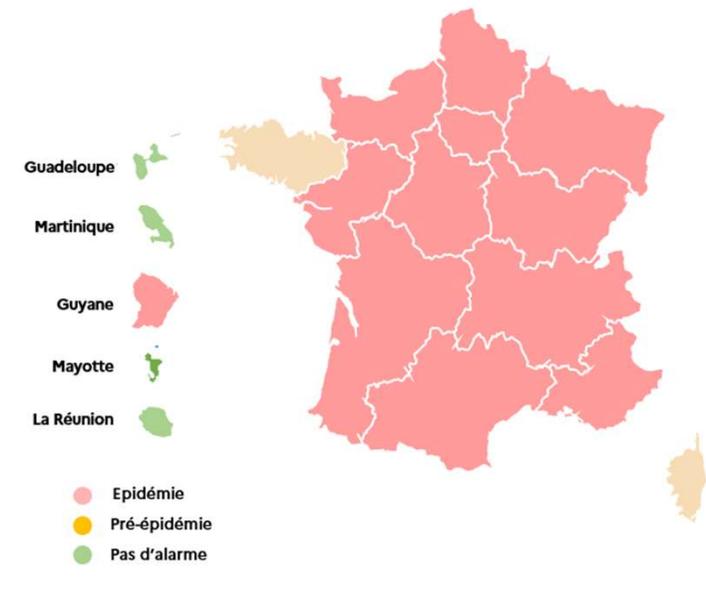
COVID-19 (Tx d'incidence)



Grippe

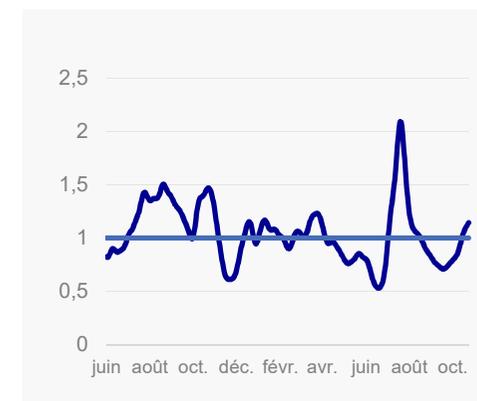
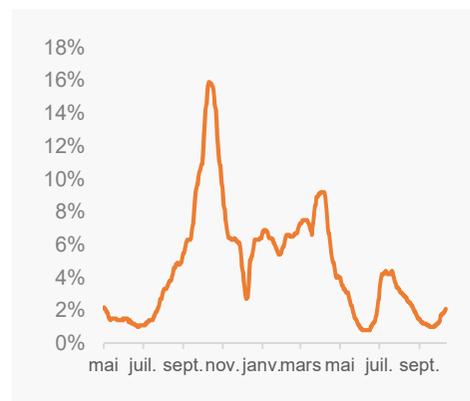
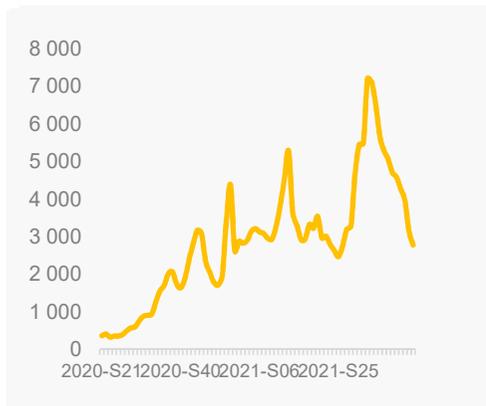
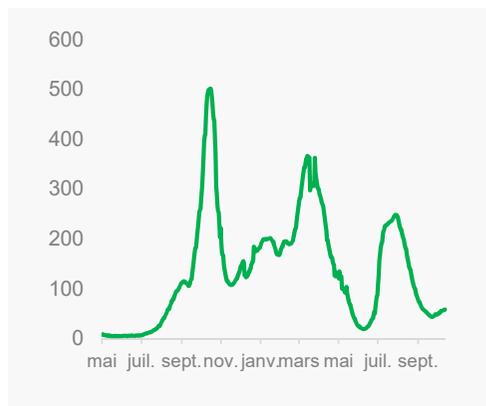


Bronchiolite



Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

58,7 (+9,7%)

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

2 775,9 (-9,3%)

Taux de positivité :

2,1% (+0,4pt)

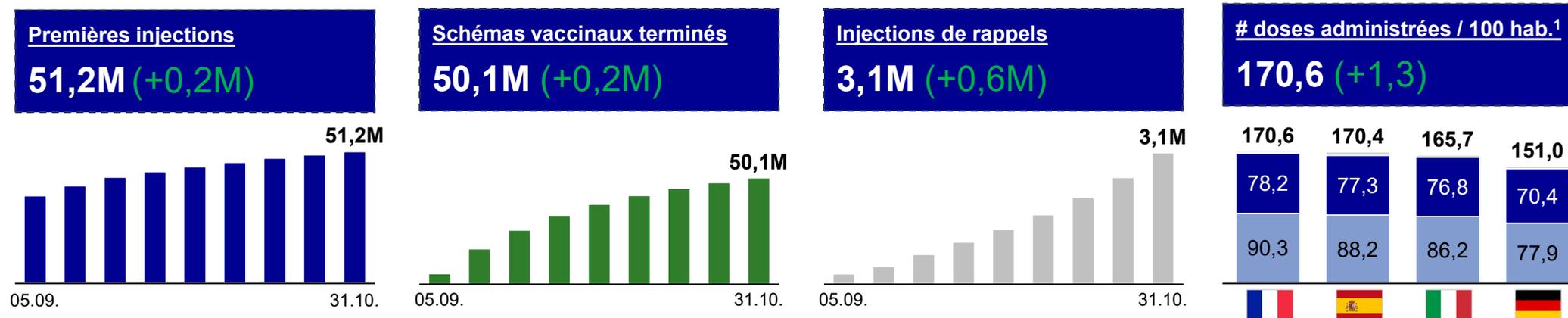
Taux de reproduction effectif (Reff) :

1,14 (+0,9pt)

Les indicateurs épidémiques poursuivent leur hausse, sauf le taux de dépistage qui connaît une baisse (-9,3%) liée au déremboursement des tests, mis en place le 15 octobre. Le taux d'incidence (58,7) est passé au-dessus du seuil d'alerte sur le territoire national et le Reff au-dessus de 1.

Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Stabilisation du **rythme de primo injections** autour de 0,2M par semaine depuis 5 semaines avec la fin du remboursement des tests

Passage de la barre des 50M de schémas vaccinaux terminés au 29 octobre

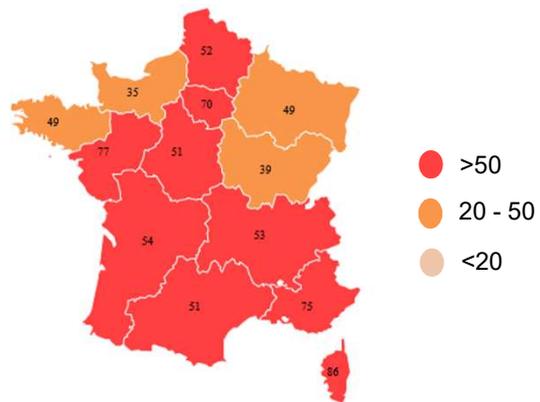
Rythme dynamique de la campagne de rappels avec près de 600k injections la semaine dernière pour un total de 3,1M au 31/10

La France **à la tête des pays européens** en nombre de doses pour 100 habitants de 12+, devant l'Espagne

Synthèse régionale des indicateurs COVID

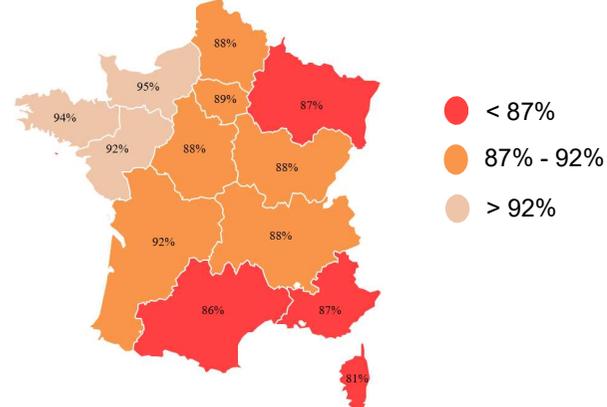
Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants



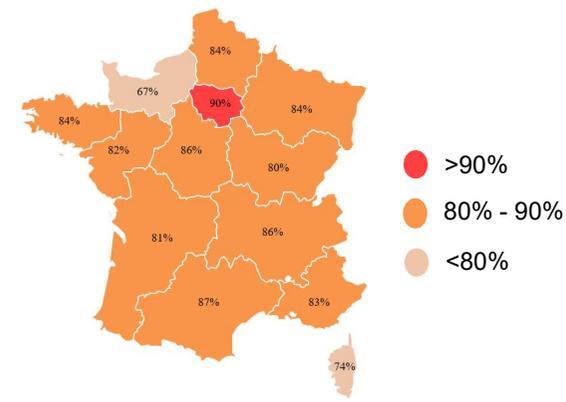
Couverture vaccinale par région

Taux de couverture (sur le lieu d'injection) au 17 octobre



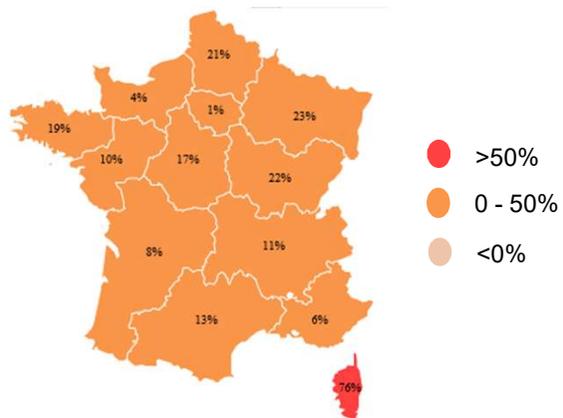
Taux d'occupation en SC par région

Taux d'occupation en soins critiques au 29 octobre (COVID et hors-COVID)



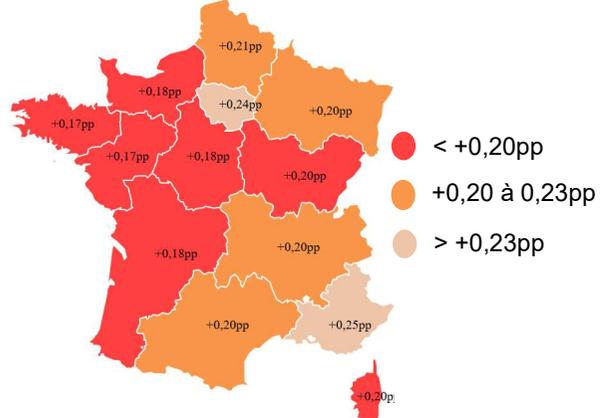
Evolution du TI par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants



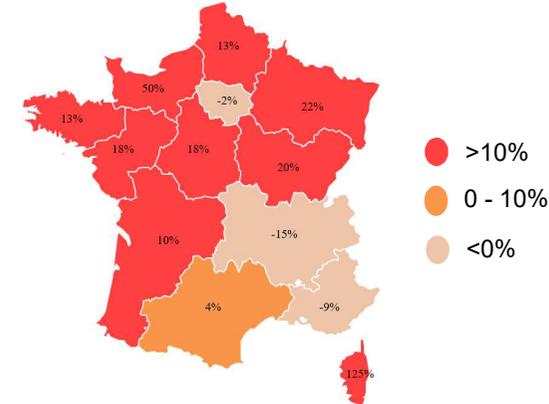
Evolution de la couverture par région

Evolution par rapport à la semaine précédente



Evolution du nombre de patients COVID en SC par région

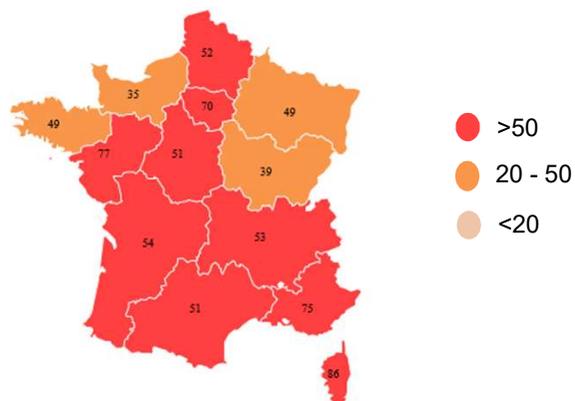
Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants



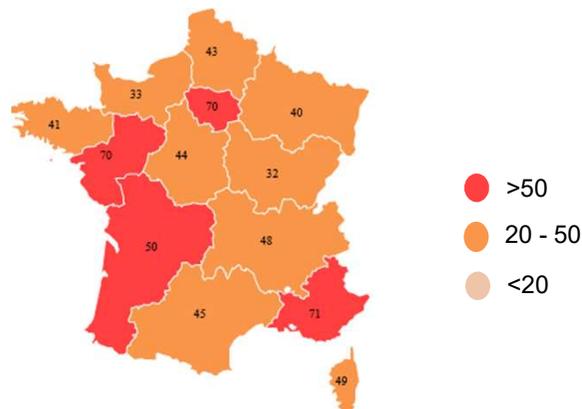
Le taux d'incidence est en hausse dans toutes les régions métropolitaines, surtout en Corse

Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 23 au 29 octobre

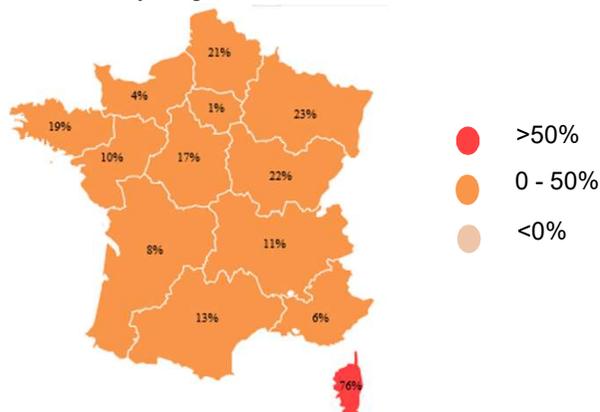


Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 16 au 22 octobre

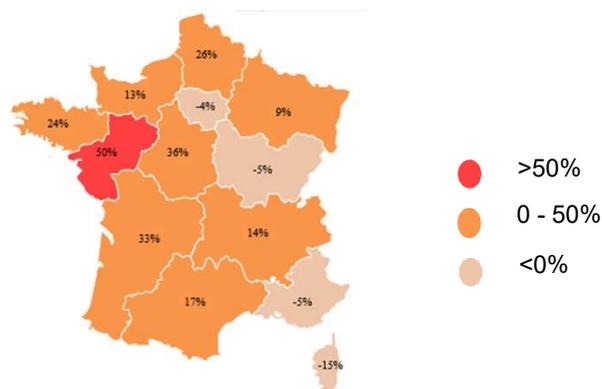


Evolution du TI par région sur 7j

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 23 au 29 octobre



Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 16 au 22 octobre



A l'échelle régionale :

→ En métropole, toutes les régions ont un taux d'incidence en hausse et compris entre 35 et 86 cas pour 100 000 habitants.

→ L'Île-de-France présente un des taux d'incidence les plus importants (70 cas pour 100 000 habitants) mais ce taux a légèrement diminué sur les 14 derniers jours (-1,3pts).

→ La Corse présente le TI le plus élevé des régions métropolitaines ; c'est aussi la région où la hausse est la plus forte (TI 85,6 +76%).

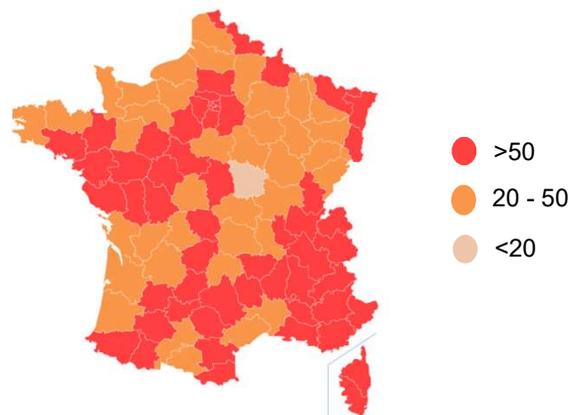
→ Hormis la Corse, les régions présentant la plus forte augmentation du taux d'incidence restent sous le seuil des 50 cas pour 100 000 habitants (Grand Est 48,8 +23% ; BFC 38,7 +22%).

→ Dans toutes les régions de l'Ouest de la France (Normandie, Bretagne, PdL, CVL, NAQ), l'augmentation du taux d'incidence est moins marquée cette semaine par rapport à la semaine dernière.

75 départements métropolitains sont concernés par une reprise de l'épidémie

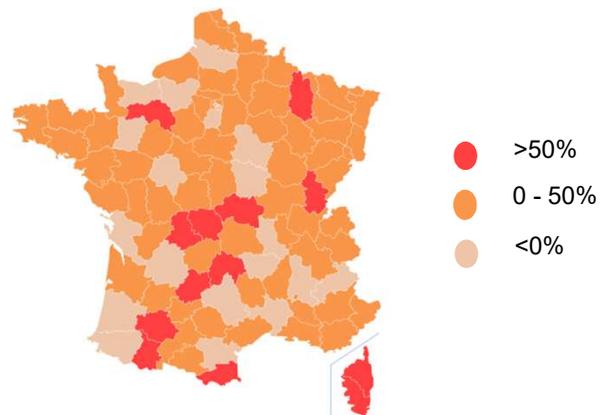
TI par département

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 19 au 25 octobre



Variation hebdomadaire du TI

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 19 au 25 octobre



A l'échelle départementale :

- **TI < à 100 dans tous les départements métropolitains sauf les Bouches-du-Rhône (TI de 101,9). 40 départements présentent un TI \leq à 50** (contre 67 la semaine précédente).
- **Un grand nombre de départements connaissent une reprise parfois forte de leur TI, lié en partie à la reprise épidémique chez les personnes âgées.** Le taux d'incidence progresse ainsi dans 75 départements métropolitains (contre 60 la semaine précédente). L'augmentation est >50% dans 14 d'entre eux, >100% dans 3 d'entre eux (Creuse TI de 86,0 +245% sur 7j glissants ; Jura 80,7 +124% ; Cantal 22,4 +300%)
- **En Ile-de-France, en PACA et en Corse tous les départements ont un TI supérieur à 50.** Cependant, certaines départements d'Ile-de-France, notamment Paris et l'Essonne connaissent une stabilisation de leur taux d'incidence sur 7j glissants.
- L'incidence chez les personnes âgées (TIPA) est **en hausse dans 71 départements** (contre 66 la semaine dernière). Cette hausse est supérieure à 100% dans 11 départements et supérieure à 200% dans 5 départements (Haute-Corse, Creuse, Meuse, Belfort, Cantal).

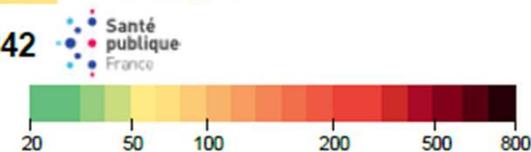
En semaine 42, le taux d'incidence augmente dans presque toutes les classes d'âge

À noter :

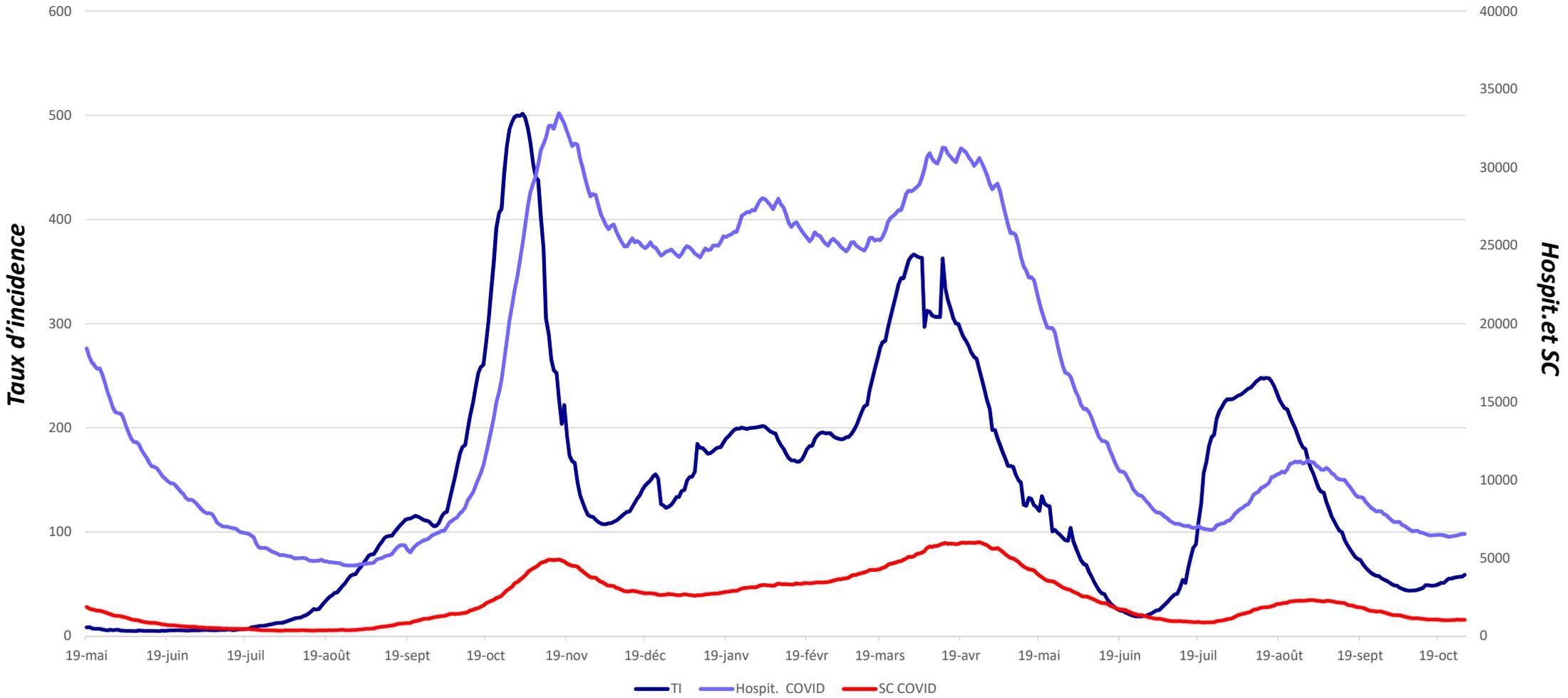
En S42, le taux d'incidence était en hausse dans toutes les classes d'âge, sauf chez les 20-29 ans (57/100 000, -6%). Les augmentations les plus marquées étaient observées chez les 60 ans et plus. La hausse était la moins forte chez les 30-39 ans (+6%) chez qui le taux d'incidence restait le plus élevé (71). Le taux de dépistage a diminué dans toutes les classes d'âge, à l'exception des 0-19 ans où il était stable. Les plus fortes baisses étaient observées chez les 20-29 ans (3 761, -37%) et les 30-39 ans (3 984, -31%). Le taux de positivité a augmenté dans toutes les classes d'âge. Il était le plus bas chez les 10-19 ans (1,3%, +0,2 point) et le plus élevé chez les 70-79 ans (2,6%, +0,9 point).

Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 30

119	137	130	111	89	69	45	32	35	27	29	38	90 ans et +
75	89	83	73	58	44	32	26	25	26	35	42	80-89 ans
83	95	91	80	63	49	34	32	31	33	43	55	70-79 ans
111	125	113	93	75	52	40	33	30	29	37	47	60-69 ans
184	193	171	138	104	73	51	42	37	35	39	46	50-59 ans
258	268	239	197	150	107	77	63	54	48	53	61	40-49 ans
365	378	329	273	208	150	111	84	69	64	67	71	30-39 ans
509	493	404	307	217	146	98	73	61	58	60	57	20-29 ans
330	340	297	243	180	124	89	72	61	49	50	58	10-19 ans
110	128	130	131	120	110	94	70	51	41	44	52	0-9 ans
238	247	218	180	137	100	73	57	48	44	48	55	Tous âges
S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	



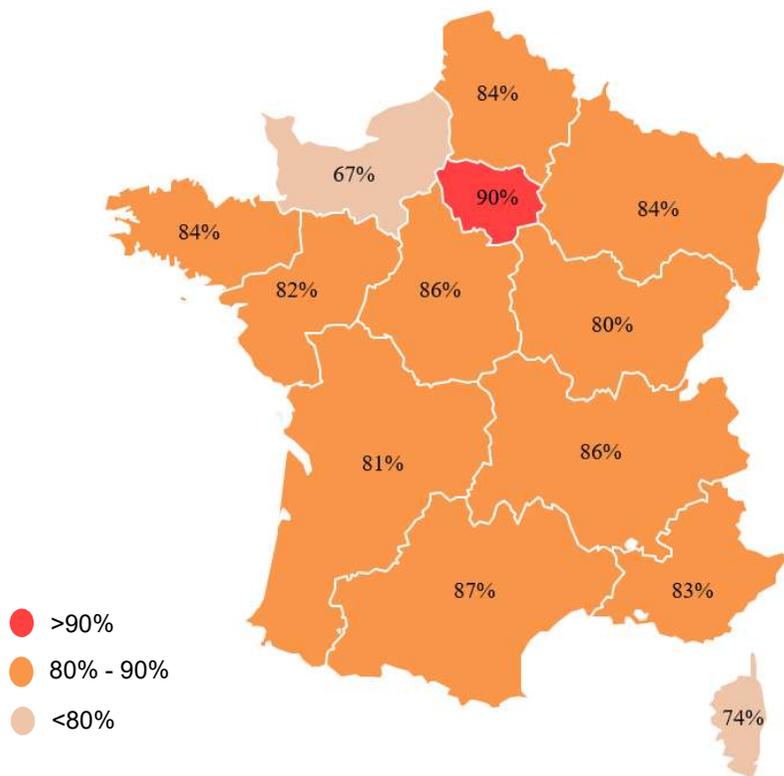
Taux d'incidence et impact sur les hospitalisations et les soins critiques



Si le taux d'occupation en soins critiques est élevé dans la plupart des régions, la part des patients COVID y demeure aujourd'hui minoritaire

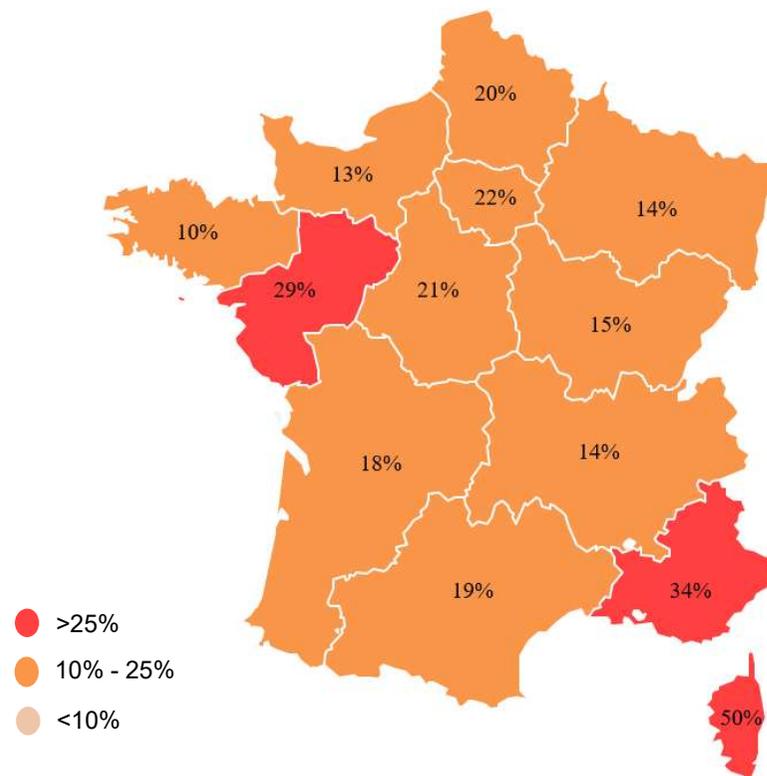
Taux d'occupation des lits de réanimation

Le taux d'occupation (TO) des lits par les patients COVID et non COVID était de **84,5%** des capacités déployées au 26 octobre. La baisse du TO sur 7 jours (-1,3%) s'explique principalement par une hausse du capacitaire en soins critiques en IDF (+70 lits de réanimation)



Taux d'occupation des lits de réanimation par des patients COVID

Le taux d'occupation des lits par les patients COVID était de **20%** des capacités déployées au 1^{er} novembre, réparties également sur le territoire.

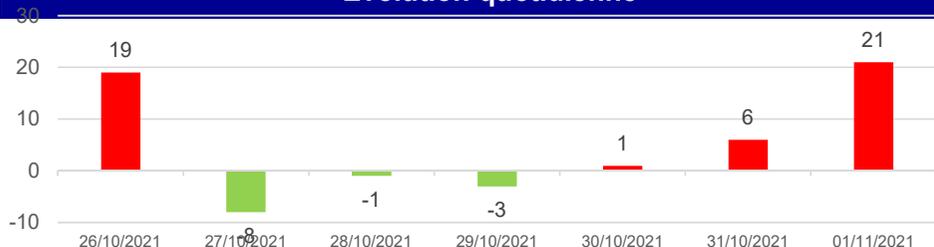


Au niveau métropolitain, le nombre de patients COVID en soins critiques commence à remonter, en concordance avec l'augmentation de l'incidence constatée sur les dernières semaines

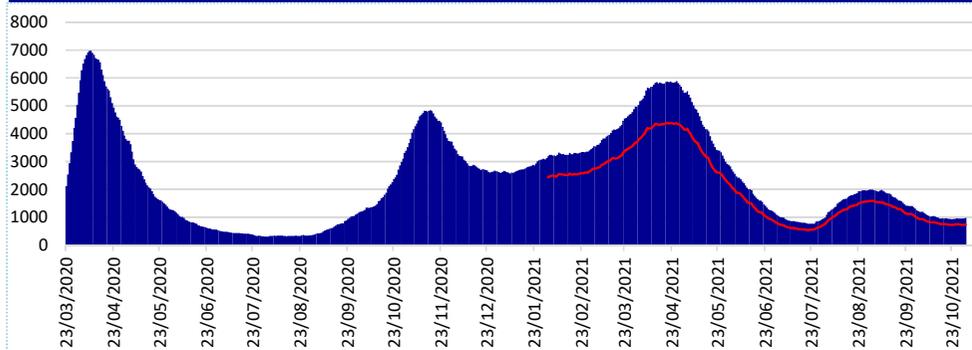
Evolution hebdomadaire



Evolution quotidienne

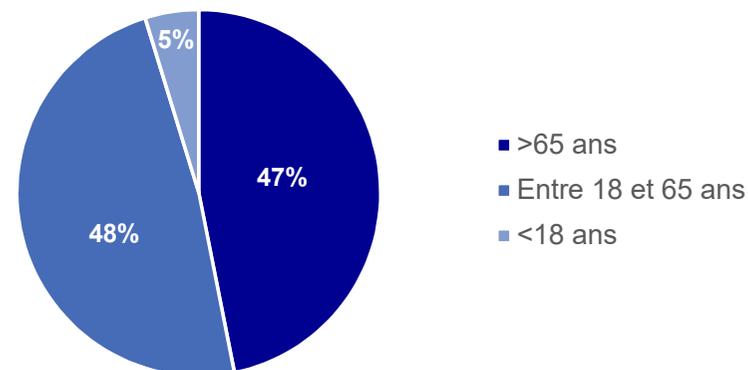


Patients COVID en soins critiques et en réanimation

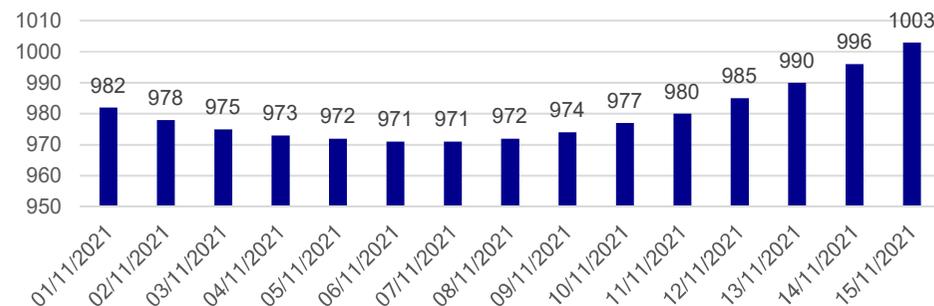


Profil des patients COVID en soins critiques

Au 1^{er} novembre, 982 patients positifs au COVID sont hospitalisés en soins critiques. Parmi eux, 47% ont plus de 65 ans, et seulement 5% ont moins de 18 ans.



Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine



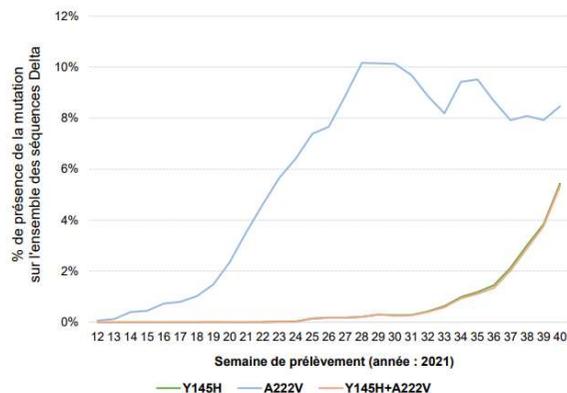
Le sous-lignage AY.4.2 du variant Delta : une souche en progression dont les caractéristiques sont en cours d'investigation

Ces dernières semaines, les autorités britanniques ont mis en évidence la présence croissante d'un **sous lignage du variant Delta : AY.4.2**. Face à cette croissance, le UKHSA a placé ce variant sous surveillance.

Si ce sous-variant est surveillé, aucun élément probant à date ne permet d'affirmer que celui-ci joue un rôle dans le regain épidémique au UK :

- **La progression de AY.4.2 dans les séquençages (X10 en quelques semaines) ne suffit pas à expliquer le regain épidémique au UK.** En effet, le taux de croissance de AY.4.2 (supérieur de 17% aux autres sous-lignages Delta) est dépendant du contexte épidémiologique (hiver, etc.) et n'indique pas forcément de différence biologique.
- **Les observations au Danemark et en Allemagne et dans les autres pays où ce sous lignage a été détecté ne vont pas dans le même sens que celles émises par le UKHSA.**

Figure 1 : Proportion de séquences appartenant à Delta (B.1.617.2 ou AY*) portant les mutations Y145H ou A222V, par semaine de prélèvement, au niveau international (source : GISAID, au 21/10/21)



Les caractéristiques de ce sous-variant sont pour le moment incertaines.

- Le variant AY.4.2 se caractérise par la présence de deux mutations dans la protéine Spike : Y145H et A222V. Ces deux positions se situent au niveau du domaine N-terminal de la protéine Spike, une des cibles des anticorps neutralisants anti-SARS-CoV-2. **Ces mutations pourraient ainsi avoir un impact sur l'échappement à la réponse immunitaire.**
- Alors que le Royaume-Uni connaît sa plus forte augmentation de cas Covid-19 depuis 3 mois, le nouveau lignage (AY.4.2) atteindrait **8% du total des cas séquencés**. Ainsi, l'augmentation des contaminations plaide en faveur **d'une transmissibilité accrue de 10% pour ce sous-lignage.**

Selon Santé Publique France, les incertitudes sur le sous-lignage AY.4.2 sont trop grandes pour justifier une évolution de la doctrine de criblage. Toutefois, les travaux sur le sujet sont suivis avec attention.

- **Plusieurs travaux de surveillance sur le sous-lignage AY.4.2 ont été lancés :**
 - ✓ **Les résultats des travaux du UKHSA et de l'OMS sur ce sous-lignage sont attendus** dans les prochains jours/semaines ;
 - ✓ **Le CNR a mis en culture les échantillons dont il dispose**, mais leur analyse implique un délai incompressible ;
 - ✓ **Une synthèse des résultats de séquençage chez les personnes de retour de voyage et/ou issues des dépistages aux frontières** est en cours de construction
- **Des échanges avec les industriels ont été amorcés pour être en capacité de cribler le sous-lignage AY.4.2 rapidement si cela est nécessaire.**

Aux Antilles : les indicateurs épidémiologiques semblent à la baisse en Martinique et en très légère augmentation en Guadeloupe



Les premières données pour la semaine 43 laissent présager d'un ralentissement de la baisse voire d'une légère augmentation du taux d'incidence:

- Le TI est de 114,8 (-15,8% sur 7 jours glissants) ;
- Le TP est désormais de 2,2% ;
- Le R effectif est à 0,78.



En Guadeloupe connaît une très légère augmentation de ses indicateurs en début de semaine 43. :

- Le TI est de 49,9 (+3,3 sur 7 jours glissants) ;
- Le R effectif est de 0,59 ;
- le TP est de 1,3.

Evolution des mesures de freinage

En Martinique : compte-tenu de l'évolution des indicateurs épidémiologiques, le territoire a limité sa deuxième phase de déconfinement à la fin de la limitation des déplacements à 10km du domicile le 8 octobre dernier. A partir de la semaine 43, en concomitance avec le début des vacances scolaires, **le couvre-feu sera repoussé à 21h** pour permettre la pratique sportive uniquement. La demande forte de la population très religieuse sur ce territoire a également conduit la préfecture à annoncer un **report du couvre-feu à 22h pour les journées du 1er et du 2 novembre**. Dans deux semaines, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, **la préfecture pourrait proposer un report du couvre-feu à 22h pour l'ensemble des activités**.

En Guadeloupe : le déconfinement a débuté le 22 septembre selon un plan en trois phases. Le territoire a amorcé sa seconde phase à compter du 8 octobre en mettant fin aux limitations de déplacement et en repoussant le couvre-feu à 22h.

- En semaine 42, le territoire a annoncé l'application généralisée du pass sanitaire dès le premier client dans l'ensemble des ERP, ainsi que le passage au niveau 2 du protocole de l'éducation nationale.
- Une troisième phase de desserrement est prévue en fin de semaine 43 avec la fin de la limitation des rassemblements sur la voie publique, la réouverture des plages en journée, la réouverture des tribunes et des gymnases à demie-jauge, la réouverture des bars et discothèques et un report du couvre-feu à minuit.

Nouvelle Calédonie : situation sanitaire en amélioration et reprise de l'activité non-COVID



Situation épidémiologique

Légère baisse des indicateurs épidémiologiques avec à la date du 31/10 un TI de 177 ;

Hospitalisation

Baisse continue du nombre de patients COVID hospitalisés avec à la date du 31/10 un total de 22 patients en réanimation sur 52 lits

On compte 7 lits occupés sur 20 lits armés en réanimation non-COVID. Cette situation permet au CHT de reprendre une activité programmée.

Le niveau du capacitaire devrait être maintenu en l'état pour les deux prochaines semaines.

Mesures de freinage

Les mesures de freinage partiellement levées le lundi 11 octobre et remises en place dès les week-ends des 16 et 23 octobre. Elles seront reconduites une nouvelle fois le week-end du 30 octobre et celui du 6 novembre :

- confinement strict avec déplacements interdits sauf motif dérogatoire,
- réintroduction de l'attestation de déplacement,
- interdiction des manifestations publiques et des rassemblements.

Il convient de rester prudent dans la mesure où les indicateurs demeurent élevés sur le plan épidémiologique et hospitalier.



Suite à la décision du CSDN, un MMR 5 lits (RH + matériels) a été projeté le 25/10 pour une arrivée le 27/10 (fuseau horaire local).

Ce renfort facilitera la régénération des équipes médicales locales, soulagera les équipes de réanimation et aidera à la reprise de l'activité non-COVID, et ce dans un contexte de difficulté de plus en plus marquée de la réserve sanitaire et de la solidarité nationale à trouver des renforts en réanimation

Une nouvelle expression de besoins RH a été transmise par le territoire le 28/10 à hauteur de 118 professionnels pour le mois de novembre.



Le CCS estime, en accord avec Santé Publique France, que les renforts mobilisés actuellement (réserve sanitaire, solidarité nationale et MMR) ainsi que les prévisions de prolongations de renforts suffisent amplement et répondent aux besoins exprimés par le territoire au moins jusqu'au 10/11.

En Guyane, la situation sanitaire est toujours préoccupante



Situation épidémiologique

Bien qu'ils soient à la baisse les indicateurs épidémiologiques restent à des niveaux encore très élevés, avec des disparités régionales notables :

Ile de Cayenne : 265

Savanes : 244

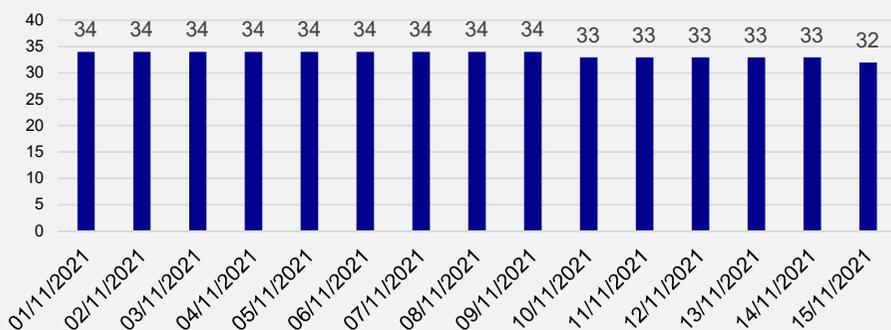
Littoral Ouest : 105

Le TI sur l'ensemble du territoire est de 175,1 en diminution de 24,1% par rapport à la semaine dernière.

Situation hospitalière

La pression hospitalière reste élevée et semble augmenter sur les derniers jours, notamment en secteur COVID : 34 lits de réanimation occupés sur 44 armés (armement de 4 lits supplémentaires le 26/10). L'explication (à confirmer avec les équipes soignantes) consisterait dans des admissions de patients réa-requérants encore en HC, compte-tenu d'un nombre de lits disponibles permettant de les accueillir.

Perspectives hospitalières



Les renforts nationaux toujours très nombreux permettent :

- le maintien des capacités d'hospitalisation et de réanimation du territoire ;
- le retour à des conditions de travail plus habituelles pour les personnels de Guyane ;
- d'ouvrir 8 lits de réanimation supplémentaires.

Polynésie française : tendance générale à la baisse des indicateurs



Situation épidémiologique et hospitalière

Indicateurs épidémiologiques

- L'ensemble des indicateurs y compris hospitaliers se consolident à la baisse.
- Le taux d'incidence est particulièrement bas à 11/100 000 habitants à l'échelle du territoire, sauf aux Australes où il est supérieur à 100/100 000 habitants

Indicateurs hospitaliers

- Le nombre de patients hospitalisés au 22/10 est de 28 patients COVID, dont 5 en réanimation COVID et 7 patients COVID longs .

Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit avec désormais **54,4% de la population totale qui dispose d'un schéma vaccinal complet**

Mesures de freinage

De nouvelles mesures d'assouplissement sont mises en place à compter du 25/10 jusqu'au 01/11 inclus avec une phase de déconfinement progressif.

Dans l'Océan Indien, légère augmentation des indicateurs



Situation épidémiologique

La Réunion :

La situation sanitaire s'est dégradée à la Réunion à la fin de la période de vacances scolaires. Les indicateurs épidémiologiques sont en hausse (+112,7% de TI en une semaine), Les indicateurs sont désormais au dessus du seuil d'alerte de 50 (TI à 58,6)

A Mayotte

Les indicateurs épidémiologiques sont également en hausse cette semaine. Le TI est en hausse de 56% par rapport à la semaine dernière mais il reste bas à 27,8. On note aussi une baisse du taux de dépistage.

Situation hospitalière

A La Réunion :

La récente hausse des indicateurs n'a pas d'impact sur la situation hospitalière pour l'instant. On compte actuellement 43 patients en réanimation (dont 3 Covid) sur 82 lits armés et 5 patients Covid en HC sur 14 lits armés

A Mayotte

Il n'y a pas de tension hospitalière liée au COVID : aucun patient COVID+ n'est hospitalisé (réanimation et hospitalisation conventionnelle).

Mesures de freinage

A la Réunion

L'allègement des mesures de freinage se poursuit : depuis le 18/10 le port du masque n'est plus obligatoire dans l'espace public, à l'exception des évènements à forte densité, les rassemblements dans l'espace public et les pique-niques sont autorisés jusqu'à 10 personnes et les activités de danse et concerts sont autorisés dans les ERP soumis au passe sanitaire, avec port du masque obligatoire et une jauge est appliquée à 75% de la capacité maximale en intérieur et en extérieur.

A Mayotte

Un allègement des mesures de freinage a été arrêté le 27/10 : obligation de présenter un passe sanitaire pour les manifestations déclarées à la préfecture et les jauges passent de 50% à 75% pour certains ERP

Vaccination



La campagne vaccinale à la Réunion s'essouffle, c'est la raison pour laquelle l'effort de sensibilisation et de communication est maintenu. A ce jour, en population générale, 59% de la population a reçu au moins une dose et 52% dispose d'un schéma vaccinal complet.

A Mayotte, l'effort vaccinal se poursuit et la dynamique reste stable (50% de la population globale a reçu moins une dose et 34% de la population a un schéma vaccinal complet)